

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

FEVRIER. 1743.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIII.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET⁸²

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Fevrier 1743.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques piéces intéressantes sur les matieres du tems, & ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE, en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Comme on nous fait gré des mémoires & autres piéces dont nous faisons usage dans nos Journaux, & qui sont produites par les Cours actuellement divisées d'intérêts & de sentimens, nous continuerons sur le même pied à l'égard de ce qui se présentera en ce genre. C'est à *La Haye* où ces sortes de nonumens pour l'Histoire s'érigent, c'est-là du moins, où ils paroissent d'abord, comme étant le lieu qui semble le plus propre à les recevoir. Le Baron de Reischah, qui y réside pour la Reine de Hongrie, nous en montre un nouveau. C'est une piéce qu'il présenta encore aux Etats Généraux le 8. Decembre dernier, & dont voici la teneur.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

I.
Mémoire
du Mini-
stre de la
Cour de
Vienne.

LE soussigné Envoyé de S. M. la Reine de Hongrie & de Bohême a eu l'honneur de présenter plusieurs Mémoires à V. H. P. par ordre de sadite Majesté, dans lesquels, & en particulier dans ceux du 4. Janvier & du 21. Fevrier passés, il a fait les instances les plus vives, tant pour porter V. H. Puiss. à vouloir accorder à Sa Majesté les secours en argent pour le passé, conformément aux Traités, que pour les engager à remplir parfaitement à l'avenir les engagements selon les Traités qui subsistent heureusement entre la Reine & V. H. P. ayant eu l'honneur de les assurer en même-tems, que S. M. reste toujours dans la ferme résolution de les accomplir inviolablement de son côté.

Il a plû à V. H. P. d'accorder sur ces instances provisionnellement à S. M. les subsides ordinaires de 840. mille florins d'une année, dont le payement a été fait de toutes les Provinces, excepté celles d'Utrecht, de Groningue, & du Quartier de la Velvue dans la Province de Gueldres. Il a appris pareillement, qu'on avoit proposé depuis à V. H. P. un nouveau subside de 1600. mille florins, auquel quelques Provinces ont donné leur consentement. S. M. la Reine lui ayant depuis donné des ordres plusieurs fois réitérés, & très-pressans de redoubler ses instances, tant pour le payement des subsides, que pour l'accomplissement parfait des Traités pour l'avenir, il a eu l'honneur d'exécuter ces ordres, sans pourtant qu'il ait pu recevoir aucune réponse jusqu'à présent, nonobstant le besoin de roucher lesdites sommes, & de recevoir de plus amples secours, qui devient de jour en jour & de moment en moment plus pressant. S. M. se trouve

trouve dans la plus grande impatience d'apprendre incessamment les intentions de V. H. P. par rapport à l'accomplissement des Traités, afin de pouvoir prendre de son côté les mesures nécessaires & de faire ses arrangemens à tems.

Deux années se sont presque écoulées, pendant lesquelles elle a fait continuellement solliciter & presser une résolution au sujet de l'accomplissement de la garantie stipulée dans l'acte de l'accession du 20. Fevrier 1732. ce qui ne permet plus aucune attente. V. H. P. ont été informées que les ennemis de S. M. ne s'étant pas trouvés des forces suffisantes pour accabler la Sérénissime Maison Archiducal, ont fait marcher en Boheme une troisième & nouvelle Armée sous le commandement du Maréchal de Maillebois, comptant que S. M. la Reine ne pouvoit que du moins à la fin succomber sous leurs formidables forces, pour ensuite être forcée de se prêter à leurs desseins, qui ne tendent qu'à la ruine totale de l'Allemagne, de la liberté de l'Europe & du monde Chrétien. Mais la Reine attentive sur-tout aux intérêts de ses fidèles Alliés, & accoutumée à préférer le bien de la cause commune à la particulière bienveillance de sa Maison Archiducal, n'a pas balancé un moment de s'exposer derechef aux plus grands dangers pour ses Pays héréditaires, plutôt que de prêter l'oreille à des propositions qui auroient pû n'être pas agréables à ses Alliés. Le Dieu des Armées a manifestement protégé ses justes & généreux desseins, & a beni ses armes avec tant de succès, que les deux Armées, qui venoient fondre sur le Royaume de Boheme, après des efforts superflus, ont été extrêmement affoiblies, en partie ruinées & obligées de rebrousser chemin vers la Baviere, en abandonnant l'Armée de Prague actuellement bloquée de nou-

veau par l'Armée sous les ordres du Prince de Lobkowitz. S. A. R. le Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, ayant heureusement terminé son expédition en Bohême, s'est immédiatement après portée en Bavière, pour y faire également face à ses ennemis, & y est arrivée assez à tems, pour prévenir par de sages mesures leurs desseins pernicieux. Il y a lieu d'espérer, que par les fatigues, jointes à la rigueur de la saison, qu'on les forcera d'essuyer, leurs deux Armées acheveront de s'y détruire.

V. H. P. sont trop éclairées pour ne pas voir que S. M. la Reine n'a pu faire de si grands efforts, sans épuiser ses Finances & ses Sujets: Et pour s'en convaincre, elles n'ont qu'à réfléchir un moment sur les sommes énormes, que le seul transport des vivres de la Hongrie dans les Pays ruinés par la guerre, a dû coûter. Qu'elles prennent en même tems la peine de faire attention, que Sa dite Majesté se trouve dans la nécessité indispensable de compléter ses Armées pendant cet hiver, pour résister aux nouveaux efforts que ses ennemis ne manqueront pas de faire la campagne prochaine. Ce sont là les motifs qui engagent l'Envoyé soussigné de redoubler ses instances les plus vives, en vertu des nouveaux ordres les plus pressans, qu'il vient de recevoir, pour qu'il plaise à V. H. P. de faire remettre incessamment à S. M. la Reine non seulement ce qui reste des subsides provisionnellement accordés, mais aussi de consentir au paiement du nouveau subside proposé de 1600 mille florins; dont le moindre délai causeroit un dommage irréparable; & de renouveler en deuxième lieu ses sollicitations précédentes, sur-tout celles contenues dans son Mémoire du 21. Février passé.

Les suppliant très - instamment de vouloir secourir la Reine de toutes leurs forces, conformément

ment au Traité d'Accession, & de lui procurer une pleine satisfaction, réparation & sûreté, telles qu'elles sont dûes à la Patrie lésée.

Il espere de la sagesse de V. H. P. une résolution prompte & favorable, & s'en flatte d'autant plus, que l'observation religieuse des Traités, dont les obligations sont avouées & reconnues, a été de tout tems considérée comme un point essentiel à la gloire & au soutien de la Republique.

V. H. P. doivent enfin faire réflexion que cette occasion intéresse autant le salut de leur propre Etat, que de ceux de S. M. la Reine & de ses Alliés, qui tous ensemble, s'ils ne se soutiennent pas réciproquement, ne peuvent que du moins succomber sous les efforts & les artifices d'une Puissance qui ne respecte ni les Traités les plus solennels, ni les Garanties les plus expressees, ni aucun de tous les liens même les plus sacrés de la société humaine.

Il ne s'agit donc présentement que de l'accomplissement prompt & réel des Traités; leur intérêt l'exige, la conservation de leur liberté particulière le demande, & la balance chancelante de l'Europe; c'est enfin le seul moyen efficace par lequel elles peuvent procurer à coup sûr un repos stable & solide à toute l'Europe. Fait à La Haye, ce 8. Dec. 1742. Etoit signé.

Le Baron de REISCHACH.

Trois jours après que ce Mémoire du Baron de Reischach fut présenté, le Marquis de Fenelon, Ministre de France, en présenta un de son côté comme en réponse, & qu'il importe également de rapporter. Le voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

II.
Autre en
réponse,
présenté
par le Mar-
quis de Fe-
nelon.

LE Ministre de la Reine de Hongrie auroit dû comprendre par le silence de V. H. P. sur ses précédentes productions, qu'elles n'aimeroient point à se voir interrompues par de nouveaux Mémoires de la même espèce. Cependant il vient de vous en présenter un très-prolixé. Je l'ai parcouru avec empressement, sans pouvoir trouver que ce Ministre ait voulu proférer le seul mot de Paix, comme si le nom même en étoit odieux à sa Cour. Je n'y ai vu que sollicitations à V. H. P. d'ouvrir leurs trésors. Ce Ministre impute même à V. H. P. d'avoir consenti d'accorder à la Reine sa Souveraine les secours pécuniaires qu'il reclame, quoiqu'il ne puisse ignorer que V. H. P. ne sont point dans le cas d'avoir jamais formé de conclusion entre-elles sur cette matière. Cependant ce n'est encore là que le prélude de toutes les autres demandes qu'il annonce en même-tems. Le besoin de toucher lesdites sommes & de recevoir de plus amples secours, devient, dit ce Mémoire, de jour en jour & de moment en moment plus pressant. Le Suppliant demande très-instamment à V. H. P. de secourir la Reine sa Souveraine de toutes leurs forces. L'omnibus viribus n'avoit garde d'être oublié. On s'en est trop bien trouvé dans les tems passés, & l'empressement est trop grand de pouvoir puiser à la même source; c'est pour s'en ouvrir le chemin que l'on a recours à tous ces lieux communs de pernicieux desfeins, de liberté, de balance chancelante, de repos stable & solide à toute l'Europe &c. tandis que ceux qui les employent, ne respirent que guerre, dont on ne puisse voir la fin, que projets qu'on n'a pas même l'art

de dissimuler, quoiqu'ils soient d'une nature à n'oser s'en découvrir distinctement à V. H. P. à ne demander rien moins que d'aller jusqu'au fonds de leurs trésors, pour les faire servir à inonder l'Europe de sang.

C'est ici où j'en atteste le Mémoire même que vous présente Mr. le Baron de Reischach; il est fertile en motifs, qu'il vous allégué de le laisser fouiller à son gré dans vos trésors. La Reine sa Souveraine accoutumée, vous dit-il, à préférer le bien de la cause commune à la particulière bienveillance de sa Maison Archiducal, n'a pas balancé un moment de s'exposer derechef aux plus grands dangers pour ses Pays héréditaires, plutôt que de prêter l'oreille à des propositions qui n'auroient pû n'être pas agréables à ses Alliés.

C'est ainsi que s'exprime ce Ministre à la suite de ce qu'il dit de la marche de l'Armée de Mr. le Maréchal de Mallebois en Bohême. Il avoie donc qu'on a fait des propositions à sa Cour, auxquelles elle a refusé de prêter l'oreille. Il n'auroit pû le désavouer sans démentir ce qui est particulièrement connu de V. H. P. Elles savent combien ma Cour a fait de tentatives infructueuses devant & après cet envoi de l'Armée du Maréchal de Maillebois, & pour n'être point réduite à la nécessité de prendre ce parti, & pour ne le faire servir, après qu'elle a été forcée à le prendre, qu'à sauver ses Armées qu'on vouloit opprimer sans en permettre la retraite, au moyen du rétablissement du calme dans l'Empire, & qu'à inspirer des pensées de Paix.

Mais comment le Baron de Reischach déguise t-il à V. H. P. ses propositions, qu'il ne peut point désavouer avoir été faites à sa Cour, sans qu'elle
ait

ait voulu les écouter? Il le fait en insinuant que la Reine sa Souveraine a préféré de s'exposer de-rechef aux plus grands dangers, plutôt que de prêter l'oreille à des propositions qui auroient pû n'être pas agréables à ses Alliés. Mais si ce refus de sa Cour n'a été fondé que sur ce motif, pourquoi n'étale-t-il pas aux yeux de V. H. P. ces conditions rejetées? Pourroit-il mieux seconder les demandes qu'il fait à votre République de renouveler les efforts immenses des tems passés en faveur de sa Cour, qu'en vous montrant qu'elle n'a rejeté que des propositions qui n'auroient pû leur être agréables? Pourquoi craint-il de les exposer à la vue de V. H. P. pour qu'elles jugent de quel côté, ou de ceux qui ont offert, ou de la Cour qui refuse & rejette tout, se trouve le désir sincere d'une Paix raisonnable pour tous; & telle que V. H. P. pussent avoir la gloire d'en être les Entremetteurs.

Je sçais que dans ce que j'ai l'honneur de représenter à V. H. P. il n'y a rien qui puisse échapper à leurs lumieres; mais quand le Ministre de la Cour de Vienne, qui réside auprès d'elles, se laisse aller à produire des Mémoires de l'espece de celui qu'il Vous présente, & dont les expressions démesurées s'éloignent si fort des égards que les Cours se doivent entre-elles, & qu'on ne peut oublier à ce point, que quand on cherche à fermer toutes les avenues à la conciliation, il ne seroit pas raisonnable de se taire, & de n'en pas démontrer l'indécence & toute l'injustice. Donné à La Haye le 11. Decembre 1742. Etoit signé.

Le Marquis de FENELON.

Ce Mémoire ne parut pas plutôt qu'on l'imprima à La Haye, avec quelques réflexions, tendans

tendans toutes à justifier le Mémoire du Baron de Reischach, auquel il seroit de réplique. Et ces réflexions, qui sont en petit nombre, mais extrêmement fortes, mériteroient d'être ici rapportées, s'il ne nous suffisoit de donner seulement les deux plus essentielles, que voici.

Sur ce que dit Mr. de Fenelon qu'il a parcouru avec empressement le Mémoire de Mr. de Reischach, sans y avoir pû trouver que ce Ministre ait voulu y proférer le seul mot de paix, comme si le nom même en étoit odieux à sa Cour, REFLEXION. « Le Ministre de la Reine de Hongrie représente dans son Mémoire, que le fruit des secours qu'il demande aux Etats Généraux en faveur de sa Souveraine, toujours conformément aux Traités, sera entre autres, qu'on procurera à l'Europe un repos stable & solide. Le reproche qu'on fait à ce Ministre & à sa Cour ne peut donc être que la production d'un Ministre ou d'une Cour qui médite une paix d'une autre espèce, ou plutôt qui ne se sentant pas assez de forces pour l'exécution de ses vastes & favoris desseins, propose une négociation pour gagner assez de tems à recourir à ses ressources, &c. »

L'omnibus viribus n'avoit garde d'être oublié; dit Mr. de Fenelon; *on s'en est trop bien trouvé dans les tems passés, & l'empressement est trop grand de pouvoir puiser à la même source. C'est pour s'en ouvrir le chemin qu'on a recours à tous ces Lieux Communs de pernicious desseins, de Liberté, de Balance chancelante, &c.* REFLEXION. « *L'omnibus viribus*, avec les autres expressions contre lesquelles on se récrie, sont prises du Traité, & ne peuvent être odieuses »

» ses qu'à ceux qui trouvent mauvais qu'une
 » Reine qui est injustement & cruelle-
 » ment attaquée, demande que ses Alliés la
 » secourent selon les Traités, tandis que ses
 » ennemis ont tant sacrifié pour accabler &
 » détruire sa Maison Archiducal, qu'ils avoient
 » si saintement promis de soutenir *omnibus vi-*
 » *ribus*... Personne ne sait mieux que cette
 » Puissance, à l'ambition de laquelle rien n'a
 » encore pû échapper, pourquoi ces Lieux ont
 » mérité d'être appelés *Communs* &c. »

Voilà ce qui paroît à *La Haye* depuis peu ; on y a aussi imprimé chez le Sr. Jean Van Duren une Brochure de seize pages in 4°. intitulée, *Réfutation des Lettres circulaires que la Cour de Vienne a publiées en date du 29. Août, du 16. & du 19. Septembre 1742.* Cet écrit paroît même avoir été imprimé par ordre supérieur. On voit encore, tant à *La Haye* qu'ailleurs, une autre Brochure sous le titre de *Réfutation d'un Imprimé publié à Vienne, & intitulé Rescrit circulaire en date du 8. Octobre 1742.* Nous avons rapporté dans nos Mémoires de Décembre dernier le Rescrit que la dernière Brochure tend à réfuter, & dans les précédens les Rescrits de la même Cour que la Brochure de seize pages in 4°. veut aussi réfuter. Nos Lecteurs peuvent se procurer d'ailleurs ces pièces réfutantes, s'ils en sont curieux, nos Journaux étant trop bornés pour les comprendre.

III.
 Députation
 aux Villes de
 Dordrecht
 & de la
 Brille.

Les mouvemens que le Marquis de Fenelon, Ministre de France à *La Haye*, s'est donnés pour faire goûter aux Etats Généraux une pacification, ainsi que nous l'avons montré dans notre dernier Journal, auroient peut-être fait quelque impression sur leur esprit, si la médiation

tion

tion qu'il leur avoit demandée, n'avoit d'abord rencontré une difficulté très-grande; cette difficulté est la déclaration dont nous avons fait mention dans le même Journal, & que la Reine de Hongrie avoit fait faire au Ministère de France: Déclaration par laquelle il est dit que S. M. Hongroise ne recevroit plus aucunes propositions de paix que par le canal du Roi de la Grande-Bretagne. Non-obstant tout cela l'on pensoit que dans la dernière assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, pour avoir été plus longue que de coûtume, il y auroit eu quelque résolution prise à cet égard. Mais ces Etats se sont séparés, sans en avoir pris d'autre que celle d'envoyer des Députés aux Villes de *Dordrecht* & de la *Brille* pour les exhorter d'accéder à une proposition qu'ils avoient faite dans la même assemblée de faire marcher vingt-mille hommes au secours de la Reine de Hongrie, de même que d'entrer dans les autres mesures qui seroient jugées nécessaires pour soutenir cette Souveraine, & accomplir les engagements que la République a contractés avec elle.

Jusqu'au retour de ces Députés il n'y a point eu de nouvelle assemblée. Les Etats sont d'opinion que leur envoi aura été ensuivi du succès qu'ils attendent. Mais bien des gens révoquent cette affaire en doute, sur-tout par rapport à la Ville de *Dordrecht*, qui, dit-on, a déjà dressé sa réponse, laquelle doit n'être pas du tout favorable.

Pendant la tenuë de l'assemblée des Etats Généraux, dont nous annonçons la séparation, le Conseil d'Etat s'y rendit en corps, & y pré-senta l'état de guerre pour l'année courante

IV.

Etat de guerre & pétition pour l'année

1743. avec la demande, ou, comme on l'appelle en Hollande, avec la *Pétition* qui l'accompagne ordinairement. Le Président de ce Conseil, qui est le Baron de Torck, fit à ce sujet un discours fort patétique sur la situation critique des affaires générales, & sur le rapport qu'elles avoient avec les motifs exposés dans la Pétition. Ce fut Mr. Guillaume van Haaren, Président de l'Assemblée de L. H. P. de la part de la Province de Frise, qui répondit au discours du Baron de Trock, avec autant de dignité que de justesse; car, après une observation générale sur les circonstances présentes, & sur l'état de force qu'elles demandoient de la République, il appuya, avec toute solidité, les principaux motifs sur lesquels est fondée la Pétition. L'état de guerre dont il est question a depuis été envoyé aux diverses Provinces.

V.
*Cartel avec
la Cour de
Bruxelles.*

On n'a plus rien à remarquer des Provinces Unies, si ce n'est un Cartel qui a été conclu depuis peu entre-elles & la Cour de Bruxelles, pour la délivrance des déserteurs de part & d'autre; Cartel, qui ayant été ratifié par les Etats Généraux, a été envoyé à Mr. de Kinschot leur Résident à Bruxelles, où il a été échangé contre celui de la même Cour.

Les Etats Généraux viennent de prolonger pour douze ans seulement l'Octroi de la Compagnie des Indes Orientales de ces Provinces.

P A Y S - B A S.

I.
*Marche des
Troupes auxi-
liaires
différée.*

Après l'ordre arrivé aux Troupes Angloises, Hannovriennes & Hessoises de se tenir prêts à marcher incessamment, il en est venu un autre par lequel leur marche est différée, avec

Toute vraisemblance, jusqu'au Printems, la saison des marches étant passée pour le présent. On s'attend alors que le Roi de la Grande-Bretagne, toujours entièrement porté dans la cause de la Reine, enverra un nouveau Corps à son secours, pour faciliter d'autant mieux l'exécution du projet médité contre les ennemis de cette Souveraine. Au surplus les Troupes dont nous parlons se tiennent dans la meilleure discipline dans les diverses Places où elles sont reparties, & on se loïe beaucoup dans l'Evêché de *Liège* du bon ordre qu'observent les *Hannovriens* qu'on y a fait entrer en quartiers d'hiver.

Quant à celles de la Reine, nous avons déjà dit le mois passé qu'il en restoit un petit nombre dans les Places & Lieux de cantonnement qu'elles occupoient, ayant presque toutes passé dans la Ville & Province de *Luxembourg*, pour s'y tenir jusqu'à nouvel ordre : Il y a entr'autres, une partie du Régiment de *Stirum* Dragons, dans l'Abbaye de *St. Hubert*, dont l'Abbé s'est retiré à *Sedan*, de peur d'être pris, pour s'être soulevé contre la Souveraine, en défendant aux Sujets de sa Terre de payer à S. M. les tailles ordinaires ; pour s'être adressé aussi à la France, afin qu'elle supprimât le Comptoir de S. M. comme cela s'est pratiqué lorsque le Maréchal de *Maillebois* a passé par cette Terre avec son Armée, allant en *Westphalie*, & pour d'autres manquemens, qui le rendent coupable.

On va augmenter encore le Corps du Prince *Charles*, appelé le nouveau Régiment, & qui est déjà de six Bataillons. On croit qu'il en fera fait ensuite trois Régimens qui seront confiés alors à trois des principaux Seigneurs

II.
Augmentation du nouveau Régiment.

de

de ces Pays. Les six Compagnies franches sont à présent complètes, & le commandement des quatre qui ont été levées dans la Province de Luxembourg, a passé du Capitaine Fagtor au Capitaine Costert, Capitaine de l'une de ces Compagnies.

Mais on ne voit pas que les François fassent plus de grands mouvemens dans la Flandre; la saison en est, sans doute, la principale cause, ou qu'ils veulent les diriger sur ceux que feront ultérieurement les Troupes de la Reine.

Mr. Maximilien Van der Noet, Président du Séminaire de *Gand*, & nommé par la Reine à l'Evêché de cette Ville, en fit prendre le 27. Decembre possession, avec les cérémonies usitées, & au contentement de tous les Diocésains, par Mr. le Grand Prévôt. Il avoit reçu quelques jours auparavant ses Bulles de *Rome* & le *Placet* de la Cour.

A N G L E T E R R E.

I.
Subsides accordés pour l'année présente.

DE prendre les Troupes Hannovriennes qui sont aux Pays-Bas à la solde de la Grande-Bretagne, de long-tems cet article n'avoit été plus agité au Parlement. Mr. Pitt, des plus attaché au parti opposé à celui de la Cour, a fait dans la Chambre des Communes un discours extrêmement fort à ce sujet. Mais malgré les efforts des opposans, toutes les propositions par rapport aux Subsides ont été décidées en faveur de la Cour, avec une grande pluralité de suffrages. De sorte que pour la présente année 1743. on a accordé les sommes suivantes, savoir, 534. mille 703. livres sterlings pour l'entretien

l'entretien des seize mille trois cens cinquante-neuf hommes de Troupes Hannoveriennes qui sont en Flandres; 649. mille 862. liv. sterl. pour l'entretien de vingt-trois mille six cens dix hommes, tant dans la Grande-Bretagne, que dans les Isles de *Jersey* & de *Guernsey*; 266. mille 616. liv. sterl. pour l'entretien des Fortereses & des Garnisons de Gibraltar, & de l'Isle de Minorque, aussi bien que pour l'approvisionnement de Gibraltar; d'Annapolis-Royale & de Plaisance en Amérique, & 206. mille 253. liv. sterl. pour continuer à entretenir pendant la même année les Troupes de marine qui ont été employées l'année dernière 1742. Tels sont les Subsidés accordés par la Chambre-Basse, & par où se manifeste que la supériorité de la Cour s'y soutient comme dans la Chambre-Haute, puisque les questions agitées tant sur ces Subsidés que sur tous autres points de conséquence, ont passé à son gré. D'ailleurs les fonds de la Lotterie de 1710. qui devoient être remboursés l'année dernière, sont convertis en annuités pour 32. ans; la taxe sur le sel est hypothéquée pour 20. ans; un emprunt à faire sur ces fonds est effectué par voye de Lotterie; & le produit qui en reviendra, joint à celui de la taxe sur les Terres, dont le Bill, quoique l'un des principaux, a déjà passé, fera, avec l'impôt sur le grain germé, la somme nécessaire pour toutes les dépenses ordinaires & extraordinaires.

On a cru devoir faire mention de toutes ces sommes, pour montrer que toutes les résolutions prises dans la conjoncture présente, doivent être exécutées, & que ni la Cour, ni

la nation ne comptent pas de se relâcher en rien là-dessus : Que la cause de la Reine de Hongrie d'où dépend l'équilibre de l'Europe, continuera d'être soutenuë, & la guerre contre l'Espagne, si l'on ne peut pas porter cette Couronne à venir à une composition, dont on puisse se flatter de quelque satisfaction ; car à ce sujet comme en ce qui touche d'ailleurs les intérêts de la Couronne, on a donné ordre de rendre incessamment complets tous les Régimens composés de Soldats de marine.

I I.
Affaires de
l'Amérique.

Il est certain, non-obstant la résolution d'avoir toutes les Troupes sur un pied complet, & que la Flotte de *Spithead* soit nombreuse, toute équipée, & bien pourvûë de tout ce qui lui est nécessaire pour un coup de main, qu'on n'envoyera plus aucunes forces en *Amérique* de si-tôt, puisque celles qui y ont passé jusqu'ici, n'ont rien effectué de fort avantageux : Aussi, après bien des incertitudes sur le Vice Amiral Vernon, on a enfin l'avis qu'il a fixé au 29. Octobre dernier à s'embarquer pour revenir en Angleterre, où l'on attend aussi incessamment de retour le Major Général Wentworth.

Avec cet avis on a celui que les Habitans de la *Jamaïque* ont été allarmés sur ce qu'ils ont appris que les Espagnols à la *Havana* équipoiënt diligemment vingt gros Vaisseaux de guerre, & qu'ils devoient faire voile bientôt avec 8000. hommes. Quoiqu'il en soit, on a toujours sujet d'être assez mortifié de voir que les Troupes du Roi d'Espagne aux Indes se conduisent d'une façon qui tourne toujours assez à leur avantage, & contre l'intention où l'on étoit à cet égard. Le *Georgie* a déjà

déjà eu de leur part un funeste échec, sans qu'ils eussent fait pour cela beaucoup de bruit ni de menaces. La Jamaïque pourroit bien aussi avec le tems être visitée de la même manière. Mais on sait qu'on s'est mis dans cette Isle en état de leur faire face, & de se bien défendre.

Comme nous avons continué à dire quelque chose du Comte d'Orford, connu sous le nom de Chevalier Robert Walpole, nous dirons encore sur son sujet, que la protection que la Cour n'a pas cessé de lui accorder, a fait tomber le parti de ses antagonistes, jusques-là que le 11. Decembre la proposition ayant été faite dans la Chambre des Communes de renouveler le Comité établi pour examiner la conduite qu'il a tenuë depuis dix ans dans l'administration des affaires publiques, cette proposition fut rejettée à la pluralité de 266. voix contre 186. De cette manière on peut annoncer son affaire terminée, & qu'il a triomphé de tous ses ennemis; aussi ce Seigneur paroît-il à la Cour & dans le Public avec la même tranquillité qu'avant qu'on ne censurât sa conduite. On prétend que le premier de l'an il se trouva au Parlement, & fut présent à un Discours que le Roi fit ce jour-là aux deux Chambres pour les remercier des Subsidés qu'elles lui ont accordés. Voici la teneur du discours dont nous faisons mention.

III.

*Le Comte
d'Orford
l'emporte
sur le parti
qui lui étoit
contraire.*

MY LORDS ET MESSIEURS,

JE suis bien aise que le sujet qui m'engage à venir aujourd'hui ici, me procure en même-tems l'occasion de vous témoigner toute la satisfaction que je ressens de voir le progrès qu'on a déjà fait dans les délibérations de cette séance.

IV.

*Discours du
Roi à son
Parlement.*

Messieurs de la Chambre des Communes:

L'Unanimité & la diligence avec lesquelles vous avez déjà accordé une partie si considérable des Subsidés pour l'année suivante, exigent de ma part un remerciement particulier. Et je ne doute point que le même zèle pour la cause commune ne vous porte à me mettre en état de concerter des mesures propres aux circonstances, afin que je puisse conclure avec d'autres Puissances les alliances & les engagements qui seront nécessaires pour soutenir la Reine de Hongrie, & rétablir la balance de l'Europe.

MY LORDS ET MESSIEURS,

J'regarde cet heureux commencement comme un sûr garant de vôtre constance à soutenir le véritable intérêt de la Grande-Bretagne.

V.
Adresses de
remerciement.

Le Roi s'étant retiré après ce discours, les deux Chambres résolurent unanimement de lui présenter chacune une Adresse « pour remercier Sa Majesté de son gracieux discours émané du Trône, & de la satisfaction qu'il lui a plû de rémoigner du progrès que son Parlement a fait dans les délibérations de cette séance; pour exprimer combien les deux Chambres sont sensibles à la bonté de Sa Majesté, qui leur en a donné une marque si publique par le remerciement qu'elle leur a fait à l'occasion de leur unanimité & diligence à subvenir aux moyens de la soutenir efficacement; pour l'assurer que toujours remplies du même zèle pour la cause commune, elles ne cesseront de faire tous leurs efforts pour mettre Sa Majesté en état de concerter les alliances & les engagements nécessaires pour soutenir la Reine de Hongrie,

grie, & rétablir la balance de l'Europe; &
enfin pour déclarer, qu'elles continuèrent
leurs délibérations d'une manière à prouver
de plus en plus leur constance & leur fer-
meté dans le soutien du véritable intérêt
de la Grande-Bretagne.

Les Adresses conformes à cette résolution
ont été présentées au Roi. Aussi-tôt qu'elles
furent conçues, divers membres de l'une &
de l'autre Chambre du Parlement se rendirent
chez le Baron de Wasner, Ministre de la Reine
de Hongrie, pour lui en donner part, & pour
l'assurer de la vigueur avec laquelle la propo-
sition d'un nouveau Subside pour cette Souve-
raine, seroit appuyée dans la Chambre-Basse.
Mr. Wasner expédia sur le champ un Courier
à Vienne afin d'y porter cette nouvelle.

Il y a un Traité sur le tapis avec la Cour
de Dresde, que le Comte de Flemming, nou-
vel Envoyé extraordinaire de cette Cour, est
venu entamer, & la Ratification de celui d'Al-
liance défensive & de Garantie mutuelle conclu
entre Leurs Majestés Britannique & Prussienne,
est arrivée de Berlin.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
au NORD, depuis le mois dernier.*

I. *Suede.* Quoique tous les Ordres du Royau-
me aient déferé au Duc de Holstein la
succession à la Couronne, ainsi que nous l'a-
vons rapporté amplement le mois dernier, on
étoit cependant en doute si ce Prince accepte-
roit une telle élection, ou si la Czarine lui

I.
*Affaire de
la succession
à la Cour-
ronne.*

permettroit de l'accepter; & l'on a été dans une espece d'inquiétude à ce sujet jusqu'au retour du Courier dépêché à *Moscou*, pour donner part à son Altesse de ce qui avoit été concerté & résolu à son égard. Pendant cet intervalle on n'a pas laissé de régler la Capitulation qui devoit être portée & proposée à ce Prince. Une députation de 250. personnes, conjointement avec le Sénat, dressa cet ouvrage, qui est devenu superflu, puisqu'on a eu avis que le Duc de Holstein avoit été déclaré le 18. Novembre, d'une maniere solennelle par la Czarine, pour lui succéder au Trône de toutes les Russies; que ce Prince avoit à cet effet embrassé la Religion Grecque, & qu'il étoit déjà proclamé Grand Prince de Russie, & successeur de Sa Maj. Czarienne.

Sur cet avis, qui sembloit devoir arrêter à *Stockholm* la Députation qu'on avoit résolu d'envoyer à son Altesse, le Sénat tint une assemblée le 11. Decembre en présence du Roi: On y prit une nouvelle résolution; ce fut que non-obstant l'événement arrivé concernant le Duc de Holstein, la Députation ne laisseroit pas que de partir pour lui annoncer ce qui avoit été fait à son égard, afin d'avoir lieu de procéder au choix d'un nouveau successeur, après qu'il auroit déclaré ne pouvoir accepter la Couronne de ce Royaume. Le Comte de Bonde, Sénateur & Gouverneur de Sudermannie, le Comte de Hamilton Ministre de Conférence, & le Baron de Scheffer, Chambellan, composent cette Députation, & sont partis afin d'exécuter leur commission. Mais on n'attend pas leur retour pour se porter à des engagements, qu'une situation
telle

elle que celle de la non-acceptation du Duc de Holstein, paroît devoir faire prendre. Il a été jugé nécessaire de parvenir à un Traité d'Alliance défensive avec le Dannemarc, & la Cour a dépêché plusieurs Couriers à *Copenhague* à cet effet. La Garantie du Duché de *Schleswich* entreroit vraisemblablement dans ce Traité, en vertu duquel il pourroit arriver qu'on procédât à une nouvelle élection, moyennant que le Roi de Dannemarc s'engageât à fournir des secours à la Suede, si les négociations de paix avec la Russie, qui sont suspendues, n'avoient pas le succès désiré.

Dans cette nouvelle conjoncture les trois Prétendants à la Couronne, qui étoient sur les rangs avec le Duc de Holstein, n'omettent rien pour ravoir & même augmenter leurs partis; & celui du Prince Royal de Dannemarc est jusqu'ici assez puissant. Celui du Prince de Hesse Cassel ne lui cède pas de beaucoup, & le moindre est le parti du Duc de Deux Ponts. Comme la Russie, dont on souhaiteroit avoir une paix honorable, veut de son côté tâcher de faire goûter l'élection du Prince de Holstein Evêque de Lubeck, oncle du Duc de Holstein qui n'a point accepté le choix qu'on avoit fait de sa personne, peut-être donnera-t-on dans l'idée de la Cour Russe. Mais l'alliance avec la Couronne de Dannemarc, si elle se conclut, feroit prendre une toute autre opinion sur le grand article d'un successeur à la Couronne, qui tient les esprits en suspens, & les négociations de paix avec la Russie arrêtées.

Quelles que puissent être d'ailleurs les circonstances qui se présenteront, le Roi considérant

Y I. dérant le danger dans lequel se trouve le
Précautions Royaume par rapport à la Russie, a jugé né-
de la Cour. cessaire de faire publier une Ordonnance qu'il
 rendit au mois de Decembre, & qui enjoint
 par sa teneur à tous les Matelots nés Sujets
 de la Suede, de se tenir prêts à servir sur la
 Flotte de Sa Majesté, au commencement du
 Printemps prochain, avec défense de sortir du
 Royaume, sous les peines les plus rigoureuses.
 Les Equipages des Bâtimens marchands sont
 réglés par la même Ordonnance, en vûe
 d'empêcher les Mariniers qui fuyent la
 guerre, de s'y retirer. Il y a de plus une
 résolution prise par le Clergé & la Noblesse,
 dont il n'est pas hors de propos de faire
 mention, puisqu'elle montre, que malgré
 les souhaits d'avoir une paix avec la Russie,
 on est cependant tout-à-fait éloigné d'y
 souscrire d'une manière qui donne la moindre
 atteinte à la gloire de la Couronne. Ces deux
 ordres du Royaume, exemts par leurs privilèges
 de fournir, comme ceux de la Bourgeoisie &
 des Paylans, des Recrûs & des Matelots
 pour l'Armée & pour la Flotte, mettant, pour
 ainsi dire, à part cette portion de leurs
 prérogatives, ont déclaré qu'on trouveroit
 chez eux les mêmes ressources que chez les
 deux autres Ordres; & non-seulement ils
 fourniront sur le même pied que ceux-ci des
 Recrûs & des Matelots, mais ils fourniront
 encore chacun un Régiment de Cavalerie.
 Cela s'est déjà pratiqué dans les anciennes
 guerres; mais ce n'a été que lorsque les
 choses sembloient être à l'extrémité.

On a repris l'affaire des Généraux Lôwen-
 haupt & Bôdenbroeck, qui a été pendant
 quelques

quelques semaines interrompue. On déclame toujours contre la conduite qu'ils ont tenuë en *Finlande*, & le 25. Decembre le premier a été conduit devant quelques Commissaires, où le Chancelier de la Justice lui a fait la lecture de ce que l'on trouve à redire au mémoire qu'il a présenté pour sa défense. On censure aussi présentement la conduite du Vice-Amiral qui a commandé l'Escadre dans le Golfe de *Finlande*; il a été mandé à *Stockholm*, pour rendre compte, entr'autres points, des raisons pour lesquelles il n'a pas exécuté un projet qui avoit été formé, d'empêcher l'Escadre Russe de sortir de *Cronstadt*. Quant à la maniere dont ce Vice-Amiral prétend se justifier, elle est, que les Vaisseaux de guerre Russes, quoiqu'inférieurs en nombre à ceux des Suédois, étoient cependant beaucoup mieux équipés; que le nombre de leurs Galeres surpasseoit aussi celles de ce Royaume, & qu'ainsi on n'auroit pu attaquer cette Escadre qu'avec beaucoup de risque, outre qu'il y avoit pour lors grand nombre de malades sur celle du Roi.

Le corps de la feu Reine fut inhumé à *Stockholm* le 12. Decembre avec les cérémonies accoutumées. La Cour avoit repris le grand deuil à ce sujet.

D A N N E M A R C.

CE qui se passe en Suede au sujet de la succession, & l'appréhension où est la Cour que le Duc de *Holstein*, présentement désigné pour succéder au Trône de Russie, ne renouvelle, à cause du puissant appui qu'il a, des prétentions sur le Duché de *Schleswich*, qui est annexé au Danemarck, met le Ministere dans
de

grandes agitations. Comme il est bon de prendre à tout événement des arrangemens, & que la Cour de *Stockholm* paroît rechercher une étroite union avec celle-ci, on ne doute pas qu'on n'agira d'un commun concert dans les circonstances extraordinairement critiques où se trouve actuellement tout le Nord, du moins l'on contrebalanceroit par là en quelque façon la puissance formidable de la Russie, & l'on traverseroit aussi des vûes qu'elle semble avoir d'étendre encore plus loin son domaine, & de se porter à plusieurs égards à l'agrandissement de la Maison du Duc de Holstein Gottorp; quels que puissent être d'ailleurs les préjugés dans lesquels on se met, l'on a trouvé bon de faire partir pour *Stockholm* le Conseiller privé de Berkentin avec caractère d'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi; il a avec lui le jeune Comte de Rantzau sur le pied de Chevalier d'Ambassade, & un Secrétaire de la Chancellerie Allemande en qualité de Secrétaire d'Ambassade. On s'assure qu'il mettra la main à un Traité de conséquence, & qu'il le perfectionnera. L'envoi de ce Ministre a été précédé de l'arrivée & du départ de plusieurs Exprès d'une Cour à l'autre, & de quelques grands Conseils tenus en présence du Roi.

Dans un de ces deux Conseils le Roi a pris la résolution de former sans délai, & notwithstanding la rigueur de la saison, trois Camps considérables, Sa Majesté ayant actuellement plus de 50. mille hommes de bonnes Troupes sur pied. Le premier de ces Camps doit être établi en *Norvegue*, un autre près de *Helsingoer*, & le troisième dans le *Holstein*; ce dernier sera composé

composé des Troupes qui sont actuellement dans ce Duché. On mettra aussi une Flotte en mer qui doit être d'abord de seize Vaisseaux & de deux Fregates. Comme les affaires sont à un point de chaleur assez grand tant à *Moscou*, qu'à *Stockholm*, on présume de savoir bientôt la véritable destination de ces armemens de la Couronne, & si c'est pour seconder le parti qui souhaiteroit de placer le Prince Royal sur le Trône de Suede.

R U S S I E.

ON a eu avis de ce que les Etats de Suede avoient fait en faveur du Duc de Holstein-Gottorp, par trois Couriers, l'un du Ministre de ce Prince à *Stockholm*, l'autre dépêché par celui de France à la même Cour, & le troisième par les Etats mêmes de Suede. On avoit pressenti cet événement à plusieurs égards, mais le Prince élu pour la Couronne de Suede, étoit désigné, depuis l'avènement de la Czarine au Trône de Russie, afin de succéder à cette Princesse, qui avoit résolu de faire valoir à son égard deux articles du Testament de la Czarine Catherine Alexiewna, veuve de Pierre le Grand, fait le 28. Mai 1727. Ces articles sont, *que personne ne pourra occuper le Trône Impérial de Russie, s'il ne professe la Religion Grecque, ou s'il porte déjà une autre Couronne.* Le Duc de Holstein qui avoit aussi pris de son côté la résolution de satisfaire exactement à ces deux articles, se fit instruire dans les dogmes de la nouvelle Religion qu'il devoit embrasser, ayant fréquenté assidument l'Archevêque de *Novogrod*, & quelques Théologiens

I.
*Le Duc de
Holstein dé-
claré Grand
Prince de
Russie.*

logiens. Quant au second article, il laissa le libre cours à la bonne volonté des Suedois, se réservant à ce sujet de s'intéresser pour eux dans la conclusion de leur accommodement avec la Russie. Son Altesse se croyant donc suffisamment instruite pour faire sa première Communion suivant le Rit Grec, elle jeûna toute la journée du 17. Novembre, & reçut le même jour l'onction dans l'Eglise des saints Pierre & Paul; ayant ensuite prononcé à haute voix sa confession de Foi, & baillé la Croix, l'Archevêque de *Novogrod* lui administra la Communion avec les cérémonies accoutumées. Par là les conditions auxquelles le Duc de Holstein pouvoit être appelé au Trône de Russie, étant remplies, il fut déclaré le 18. Grand Prince & Successeur à l'Empire, conformément à un Manifeste, dont voici la traduction.

» ELISABETH PREMIERE &c. Nous
 » avons fait connoître l'année dernière,
 » par les Manifestes publiés en notre nom,
 » de quelle manière il a plu au Tout-Puis-
 » sant, par un effet de sa Divine Providence,
 » de nous faire parvenir au Trône Impérial de
 » nos Ancêtres. Nous n'avons cessé depuis ce
 » tems-là de donner des marques de notre
 » attention maternelle pour le repos & la
 » prospérité de notre Empire & de nos fidèles
 » Sujets. L'affermissement de notre Trône
 » étant un objet qui doit leur paroître comme
 » à nous de la dernière importance, déter-
 » minée par ce motif Nous déclarons, avec
 » la volonté du Dieu Tout-Puissant, pour
 » Successeur à notre Couronne Impériale, &
 » pour

» pour Grand Prince de toutes les Russies,
» Son Altesse Royale PIERRE Duc Régnant de
» Holstein - Gottorp nôtre très-cher neveu,
» fils de Son Altesse Impériale, nôtre très-chere
» sœur, *Anne Petrowna*, Princesse Impériale de
» glorieuse mémoire, & lequel, par consé-
» quent, nous est le plus proche par le sang.
» Nous ordonnons que conformément à cette
» disposition, il lui soit donné le titre d'*Al-*
» *tesse Impériale*. Enjoignons à tous nos fidèles
» Sujets, tant de l'Etat Ecclésiastique que de
» l'Etat Séculier, dans toute l'étendue de nô-
» tre Empire, de reconnoître & d'honorer
» en qualité de nôtre légitime Successeur, le
» Grand Prince PIERRE FEDOROWITZ &c. »

Les Etats ayant témoigné, après la publica-
tion de ce Manifeste, combien la nomination
du Duc de Holstein leur étoit agréable & con-
forme à leurs desirs, déclarerent qu'ils le
reconnoissoient en qualité d'Héritier présomp-
tif du Trône de toutes les Russies, & voici le
Formulaire du serment qu'ils ont prêté depuis.

JE N. promets & jure sur le saint Evangile,
que j'observerai fidèlement & inviolablement la
volonté de la Très-illustre Grande Dame & Impé-
ratrice Elifabeth Petrowna, ma vraie & légi-
time Souveraine, telle qu'elle est annoncée dans
son Manifeste du 18. Novembre 1742. par lequel
Elle déclare S. A. Imp. le Grand Prince Pierre-
Fedorowitz, fils de la sœur de S. M. Imp. en
qualité de son successeur au Trône de l'Empire de
toutes les Russies. Je jure devant Dieu Tout-Puis-
sant & la Sainte Trinité, que je reconnois cette
disposition de Sa Maj. Imp. pour légitime; que je
m'y conformerai en toute obéissance; que je recon-
noîtrai

noirai & honorerai, en qualité de légitime héritier du Trône, le Grand Prince Pierre Fedorowitz, fils de la sœur de S. M. Imp. désigné en qualité de Successeur à l'Empire; & que je m'opposerai en toute occasion, même au sacrifice de ma vie, contre tous ceux qui voudroient y apporter le moindre empêchement &c.

Le 21. le Duc de Holstein reçut les complimens de tous les Ministres étrangers sur sa nomination en qualité de Grand Prince de toutes les Russies. Mr. Daillon Envoyé de France n'oublia pas d'ajouter à son compliment, que le Roi son Maître apprendroit cette nomination avec d'autant plus de plaisir, qu'il avoit toujours fait profession des sentimens d'estime les plus distingués pour la Maison Ducale de Holstein &c.

On assure que l'Impératrice offre aux Suédois une paix avantageuse pour les engager à se prêter à la réquisition du Duc de Holstein, qui souhaiteroit que l'Administrateur de Lubeck son oncle, fût élu pour succéder à sa place au Trône de Suède. Quoiqu'il arrive de cette paix à conclure, la Ville d'*Abo* est toujours destinée comme le lieu du Congrès, & comme les Suédois n'ont pas été encore bien déterminés sur le choix des Ministres qu'ils doivent y envoyer, puisqu'on fait que Mrs. de Nolcken & Gedda ne s'y rendront point, l'Impératrice a envoyé au Général Rumanoff, qui commande pour elle en *Finlande*, un plein-pouvoir, pour qu'il puisse donner en son nom les passeports que la Suède demandera pour ses Ministres.

Le Duc & la Duchesse de Brunswich sont toujours à *Riga* avec le Prince leur fils, sans qu'on parle plus depuis quelque-tems de leur
accorder

accorder la permission de retourner en Allemagne.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, & en SAVOYE depuis le mois
dernier.

Italie. Ce qui se présente des Armées Autrichienne & Piémontoise depuis ce qui en a été dit dans nos derniers Mémoires, est de si peu de conséquence, qu'on pourroit se dispenser d'en faire mention, puisqu'il n'y a eu de changement dans leur position que celle de cantonner & de prendre des quartiers d'hiver. Les Piémontois ont pris les leurs dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, & après leur départ les Autrichiens se sont étendus dans les postes qu'ils occupoient le long du *Panaro*. Le quartier général des derniers a été établi à *Carpi*, ils ont 4000. hommes à la *Poretta*, & deux Bataillons de Troupes Piémontoises sont restés à *Mod. ne.* Quant aux Espagnols, ils n'ont quitté le *Boulonnois*, qu'autant qu'ils avoient tenté de se rendre en *Toscane*, ainsi qu'on l'a dit le mois dernier, & depuis ce tems-là, de faire aussi entrer des Détachemens dans la *Romagne*, ce qui également n'a point eu lieu. Il n'y a donc rien de changé non plus à leur égard touchant les quartiers d'hiver & de cantonnement, quoique leur séjour soit fort à charge au Gouvernement de *Boulogne*, puisque le compte de dépense que la seule Ville de *Boulogne* a faite pour leur service jusqu'au commencement de *Decembre*, porte un million huit cens mille

I.
Armées d'Italie.

mille livres d'Italie. Le Comte de Gages leuz Général en chef a promis d'envoyer ce compte à sa Cour, & de faire les instances convenables pour en obtenir le payement. Mais ce que fournit le *Boulonnois* ne pouvant lui suffire, il fait acheter encore des grains dans le *Ferrarois* & sur la frontiere de l'Etat de *Venise*, dont on assure qu'une partie a été enlevée par les Croates & les Hussars du Comte de Traun, qui commande l'Armée Autrichienne.

Comme les Hussars Autrichiens ne cessent de harceler les Espagnols, que de tems à autre ils leur enlevent des hommes & des provisions, ce que les Miquelets, avec qui ils ont quelquefois à se mesurer, ne peuvent pas empêcher efficacement, Mr. des Gages fait faire diligence pour que le Corps de 500. Hussars Italiens, dont on a parlé, soit sur pied. Nous avons dit que ce nouveau Corps pour les Espagnols se formeroit des recrues levées à *Peruggia*, *Foligno* & autres endroits: Ils s'en promettent du service pour le Printems, que Mr. des Gages compte de son côté d'être considérablement renforcé, & suffisamment en état d'entreprendre ce qui lui est récommandé par sa Cour pour l'établissement de l'Infant Don Philippe. Il espère que les Troupes de sa Nation qui sont dans le *Dauphiné*, & même en *Savoie*, auront trouvé pour ce tems-là le moyen de s'approcher de lui, soit par la force, soit d'une autre maniere, & qu'il lui arrivera bientôt du monde du Royaume de *Naples*, outre les convalescens de son Armée qui sont à *Foligno* en nombre.

Florence. Le dessein qu'avoit eu Mr. des Gages de faire entrer une partie de son Armée dans

dans le grand Duché de Toscane ayant été sans effet, on a rapellé les Troupes Autrichiennes qu'on avoit envoyées & même renforcées vers la frontiere, & elles sont retournées dans les quartiers qu'elles occupoient ci-devant. Ce changement a sur-tout été fait après l'arrivée à Florence d'un Courier de Vienne. Ce qui a, sans doute, contribué aussi à ce que les Espagnols n'exécutassent point l'entreprise qu'ils paroissoient avoir méditée d'entrer dans la Toscane, est, qu'ils furent informés que l'Amiral Matthews avoit reçu ordre du Roi de la Grande-Bretagne son Maître d'employer l'Escadre qu'il commande dans la Méditerranée, & les Troupes qui la montent, au service de cet Etat, lorsque les circonstances le requéreroient, & qu'il pourroit le faire avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit reçu depuis peu d'Angleterre un renfort de huit Vaisseaux de guerre, toujours en vûe de soutenir puissamment les intérêts de la Reine de Hongrie.

Naples. On se croit menacé ici d'une nouvelle visite de l'Amiral Matthews, qui seroit faite sur un sujet dont l'Angleterre, selon l'opinion du Gouvernement, n'auroit cependant aucune raison de prendre vengeance; car ce seroit à cause de l'envoi à l'Armée Espagnole, qui est présentement dans le Boulonnois, des Régimens Espagnols, qui ont toujours appartenu à l'Espagne, & que cette Couronne avoit prêtés au Roi pour la conquête des deux Siciles. Le Duc de Montalegre, Secrétaire d'Etat, a remis à Mr. Allen, Consul d'Angleterre, une déclaration, qui porte expressément cet article, & que le Roi, qui est dans l'intention d'observer, avec la dernière exactitude, la neutralité

tralité à laquelle il s'est engagé, ne croyoit point y avoir contrevenu, en envoyant à l'Armée Espagnole les Régimens en question. Mr. Allen a envoyé cette déclaration à Londres, & l'on n'a encore rien appris de la façon dont elle aura été goûtée : En attendant, on remarque de grands mouvemens parmi les Ministres.

Des ordres du Roi sont envoyés dans tous les Ports du Royaume, de prendre les précautions nécessaires par rapport aux Bâtimens qui viennent des lieux suspects de la contagion.

Genes. Le Gouvernement ne paroît plus dans aucune inquiétude au sujet des Vaisseaux de la Flotte Angloise de l'Amiral Matthews, qui s'approchent de tems en tems de ce Port, ni de ceux qui ont visité le Port d'*Ajaccio* dans l'Isle de *Corse*. Le Consul Anglois lui a donné des raisons là-dessus qui l'on tranquillisé, outre la réponse du Roi d'Angleterre que nous avons rapportée le mois dernier. Mais ce même Gouvernement qui, quoiqu'informé du nouveau Règlement publié en *Corse*, garde néanmoins sur les affaires de cette Isle un profond silence, fait croire, à cause de ce silence, qu'il n'est pas encore des plus content des nouvelles qu'il reçoit de la *Bastie*.

Le Duc de Montemar qui étoit allé de *Genes* à *Savone*, s'est rendu ensuite à *Final* avec le Marquis de Castelar ; & dans le tems qu'on s'y attendoit peut-être le moins, ils en sont partis tous deux pour *Antibes*, d'où, selon toute apparence, ils retourneront en Espagne, car on a appris qu'ils en avoient enfin obtenu la permission.

Le Sénat de *Genes* ayant reçu des avis réitérés que la peste s'est de nouveau manifestée dans quelques Districts de la Hongrie, il a pris en

conséquence les mesures nécessaires, pour empêcher que ce mal ne se glissât dans les Etats de la République.

Venise. C'est à l'imitation de cette République que celle de *Genes* a pris ses précautions sur le mal contagieux qui a recommencé à régner en Hongrie, & ensuite de deux Décrets que le Magistrat de la Santé a fait publier consécutivement à *Venise*. Il nous suffira de rapporter le dernier émané au mois de Décembre; il porte, « que la maladie con-
tagieuse continuant de régner au-delà du
Tibisque dans la *Transilvanie*, & qu'après
s'être manifestée dans la *Servie*, elle s'étoit
étenduë à *Cassovie*, d'où elle s'est communi-
quée, depuis le mois d'Octobre dernier, ce
jusques dans le District d'*Oghyan*, situé dans
l'un des quatre Comtés dépendans de celui
de *Presbourg*, les Provéditeurs de la Santé, ce
dans l'espérance que la *Souabe*, la *Baviere* &
la *Franconie* prendront les mesures nécessaires
pour se précautionner contre ce mal, ont
jugé à propos de fixer dès-à présent le terme
des Quarantaines auxquelles seront assujet-
ties les personnes & les marchandises venans
des lieux suspects. Aussi ils confirment l'in-
terdiction du commerce entre cet Etat, la
Hongrie, la *Transilvanie*, la *Servie* & le Bannat
de *Temeswar*. Ils ordonnent que la quaran-
taine pour les personnes & les Marchandises
qui viendront de ces endroits-là, soit de
40. jours entiers. Le commerce avec l'*Escla-
vonie*, la *Stirie*, & l'*Autriche*, aussi-bien
qu'avec la *Moravie*, la *Silesie*, & la *Podolie*,
devenant suspect, par les raisons exposées
ci-dessus, Leurs Excellences trouvent bon de

I I.
Décret des
Venitiens à
cause du
mal conta-
gieux.

22 le suspendre par provision, & d'affujettir à
 23 28. jours de quarantaine les personnes &
 24 les marchandises qui viendront de ces Pro-
 25 vinces. Le même terme est fixé pour tout
 26 ce qui viendra de la *Carinthie*, de la *Carniole*,
 27 de l'*Istrie*, de *Trieste*, de *Fiume*, de *Buccari*,
 28 de *Segna* & des lieux voisins qui commu-
 29 niquent avec les rivières de *Save* & de *Dra-*
 30 *ve*. Pour ce qui est du *Tirol*, comme le
 31 Magistrat de la Santé à *Trente* a commencé,
 32 par un Décret publié le 2. de ce présent
 33 mois de Decembre, à prendre des précau-
 34 tions contre le mal contagieux, cette Pro-
 35 vince ne fera sujette qu'à 21. jours de qua-
 36 rantaine. Le Magistrat de *Milan* ayant même
 37 jugé nécessaire de suspendre le commerce
 38 avec la *Suisse* & les *Grisons*, Leurs Excellen-
 39 ces ont jugé à propos d'imiter cet exemple,
 40 & d'affujettir à 21. jours de quarantaine les
 41 personnes & les marchandises qui en vien-
 42 dront. Enfin, à l'égard de celles venans des
 43 *Pays-Bas*, d'*Angleterre* & de *France*, si elles
 44 n'ont point été déballées ni ouvertes en che-
 45 min, & qu'elles soient accompagnées de cer-
 46 tificats de santé légitimes, on observera seu-
 47 lement de les purifier au-dehors en la ma-
 48 nière accoutumée.

Tel est le Décret des Vénitiens sur le mal
 contagieux. A leur exemple, plusieurs autres
 Etats ont pris de pareilles précautions, & de ce
 nombre est la République *Suisse*, qui a fait aussi
 publier un Décret fort stricte, tant au sujet des
 personnes, des bêtes à cornes, & des marchan-
 dises, qui entéroient, ou qu'on voudroit faire
 entrer dans les Cantons, venans des lieux in-
 fectés ou suspects de contagion.

On peut annoncer du Camp des Vénitiens près de *Verone*, que les Troupes dont il étoit composé, ne passaient plus 12000. hommes au mois de Decembre, tant la désertion y a été grande pendant toute la campagne, à cause de la proximité des Armées Autrichienne, Piémontoise & Espagnole, qui a été un attrait pour ceux de ces trois Nations, qui étoient au service de la République.

Rome. Depuis ce que nous avons dit des Missionnaires Capucins au *Thibet*, il y a une relation des Missions de ce vaste Etat, que le Cardinal Belluga a fait imprimer, & dont il a fait distribuer un exemplaire à chacun de tous les Membres du Sacré Collége. Plusieurs Religieux Capucins augmenteront bientôt le nombre de ceux qui sont déjà au *Thibet*, afin d'y recueillir encore une moisson plus abondante, laquelle on peut se promettre par les facilités qu'ils ont trouvées d'y prêcher l'Évangile.

On se promet de faire aussi quelque fruit en Perse, à cause d'un bon traitement que Thamas-Kouly-Kan fait aux Chrétiens qui y sont établis. Quoiqu'il en soit le Pape a écrit une Lettre à ce Prince pour le remercier de la faveur qu'il fait aux Chrétiens.

Il n'est pas question encore d'une promotion de Cardinaux. Cependant il vaque présentement dix-sept Chapeaux dans le Sacré Collége, par la mort récente des Cardinaux Ferreri & Stampa. Il n'en manqueroit ainsi plus qu'une au compte de Sa Sainteté, qui, dit-on, en veut dix-huit, afin de contenter les Couronnes, & récompenser en même-tems plusieurs Nonces. Le Duc de Gravina Orfini, neveu du feu Pape Benoît XIII, sera, comme on veut n'en point

douter, compris dans cette future promotion; ayant embrassé depuis peu l'état Ecclésiastique à Naples: On l'attend à Rome incessamment; & le Pape en le revêtant de la Pourpre rendroit par là au neveu le Chapeau qu'il avoit obtenu de l'oncle.

La canonization du Pape Innocent XI. de la Maison Odescalchi, est sur le tapis, & même déjà assez avancée pour s'attendre à la voir bientôt proposée dans une Congrégation des Rites.

S A V O I R E.

I. *Le Marquis de la Mina commande l'Armée Espagnole.* **D**ES raisons portées à la Cour d'Espagne, par lesquelles le Comte de Glimes, commandant l'Armée d'Espagne, sous l'Infant Don Philippe, faisoit connoître qu'il n'auroit pu attaquer l'Armée Piémontoise avec avantage, quoi qu'il eut tenté pour y parvenir, n'y ont pas été reçues favorablement pour lui; un Courier venu de *Madrid* au Camp des Espagnols sous le Fort *Barreaux* le 4. Decembre, avoit des dépêches à ce sujet: Elles portoient que le Roi d'Espagne n'approuvoit pas la conduite tenuë par ce Général, & un ordre de ne différer plus de marcher aux ennemis. Ceci paroissoit devoir annoncer bientôt quelque chose de plus: En effet, le jour suivant le Marquis de la Mina, Lieutenant - Général, ci-devant Ambassadeur d'Espagne en France, arriva au Camp Espagnol, venant de Catalogne, & s'étant rendu d'abord au quartier de l'Infant, il lui dit que Sa Maj. Catholique lui avoit fait l'honneur de le choisir pour commander sous ses ordres. Ensuite il passa chez le Comte de Glimes, & lui remit un ordre portant « que le Roi trouvoit con-
venable,

» venable, pour le bien de son service, de lui
» ôter le commandement de son Armée, pour
» le confier à lui Marquis de la Mina, permet-
» tant néanmoins audit Comte de Glimes de
» se rendre à la Cour afin d'y exposer plus au
» long les raisons qu'il avoit déjà alléguées. »

Le Marquis de la Mina ayant pris le même jour le commandement des Troupes, le Comte de Glimes prit congé de l'Infant, & partit le lendemain pour se rendre en Espagne. On ne doute pas que ce ne soit aux instances de la Reine d'Espagne que le Marquis de la Mina s'est chargé de ce commandement. Ce qu'il fit d'abord, fut d'aller reconnoître la position des Piémontois, de faire battre la générale, & de continuer sur ce pied pendant plusieurs jours. Il fit aussi construire deux Ponts sur l'*Iser*, qui s'acheverent pendant qu'un reste de Troupes du renfort venant d'Espagne, arriva au Camp de l'Infant. C'étoit ce qu'attendoient les Espagnols pour faire une marche, & ils l'entreprirent la nuit du 18. au 19. qu'un Corps de 200. M^{rs} quelers passa l'*Iser* sur un des Ponts qu'ils venoient de construire. Ce Corps fit une fausse attaque au Château des *Molettes*, qui n'étoit gardé que par quarante Piémontois avec deux Officiers. Cette petite troupe ne se sentant pas assez forte pour garder le Château, se battit en retraite, & perdit quatorze hommes. Toute l'Armée de l'Infant Don Philippe s'avança la même nuit en ordre de bataille, & un gros Détachement qui en fut fait, commença le 19. au matin l'attaque du Château d'*Aspremont*, qui n'est fort que par sa situation, & par des retranchemens & palissades dont il est environné. Les Espagnols l'ayant battu avec quelques pié-
ces

II.
*Rentrée
des Espa-
gnols en
Savoie, &
leurs pro-
grès.*

ces d'Artillerie , la Garnison composée seulement de 200. hommes qui l'occupoit , s'est renduë prisonniere de guerre , & a été conduite au Fort de *Barreaux* ; mais l'Infant s'est contenté de faire delarmer cette Garnison , il a aussi relâché , sur leur parole , les deux Capitaines qui la commandoient.

Ces circonstances pour le Roi de Sardaigne , le porterent à quitter son Camp de *Montmelian* le jour même de l'approche des Espagnols , & à marcher avec son Armée jusqu'au pied des abîmes de *Mians* où il l'établit. Ce qui s'est passé jusqu'au 25. est , que les Espagnols après s'être emparés d'*Aspremont* , ont ravagé les environs de ce Château ; que les Piémontois ont repris possession , vers *Entremont* , de quelques hauteurs que les Espagnols y occupoient ; que ceux-ci revenus à la charge , réussirent de nouveau à se rendre maîtres de ces hauteurs ; que le gros de l'Armée Piémontoise fit le 24. un mouvement en tirant vers le Village de *St. Baldot* , qui n'est qu'à une petite lieue de *Chamberri* ; que les gardes avancées des deux Armées ont eu tous ces jours-là de vives escarmouches ; qu'au reste le Roi de Sardaigne régloit ses mouvemens sur ceux de l'Infant , qui se remit le 26. en marche vers *Chamberri*. On croyoit que tous ces mouvemens ne manqueroient pas d'être suivis d'une action ; mais on s'est trompé dans cette idée , car les Espagnols sont rentrés dans la Capitale de la Savoye sans la moindre opposition , le Roi de Sardaigne , sur l'avis de leur approche , ayant envoyé ordre à la Garnison de s'en retirer , & au Magistrat de leur livrer les clefs ; ce qui fut exécuté le 28. Un même ordre fut envoyé à la Garnison
Piémont-

Piémontoise qui étoit dans le Fort de *Marches* & à *Annecy*. Ces trois Garnisons rejoignirent le soir l'Armée du Roi dans le Camp de *Mians*, y étant arrivées sans la moindre opposition.

L'Infant Don Philippe s'étant avancé avec son Armée jusqu'à *Saint Baldor*, le Marquis de la Mina la fit défilér sur trois colonnes, qui s'emparèrent des hauteurs de *Chamberry*, & investirent la Ville. Les Sindics & tout le Magistrat sortirent vers les deux heures après-midi, & allèrent à la rencontre du Marquis de la Mina, auquel ils présentèrent les clefs, en se recommandant, eux & leurs Habitans, à la bienveillance de l'Infant, & priant Mr. le Général de leur accorder le même traitement qu'ils avoient obtenu du Comte de Glimes. Le Marquis de la Mina les reçut avec autant de distinction que de politesse, & donna, en leur présence, les ordres nécessaires pour que les Troupes, qui devoient occuper *Chamberry* & le territoire, s'y continssent dans le bon ordre & la régularité. Le Marquis de la Mina, précédé de tout le Corps de Ville, entra immédiatement après dans *Chamberry*, où tout s'est passé en effet selon les souhaits des Habitans.

Le 29. les Espagnols continuerent leur marche en avant, & vinrent camper dans la plaine de la *Magdelaine* près de *Montmelian*. Ils s'y mirent sans que l'Armée Piémontoise y apportât le moindre obstacle, le Roi ayant quitté le même jour son Camp de *Mians*, pour occuper derechef celui de *Montmelian*; mais le 30. Sa Maj. se rendit avec toute son Armée, forte de vingt mille hommes, à *St. Pierre d'Albigny*. Ce mouvement des Piémontois se fit au ssi avec facilité, le Marquis de la Mina n'en ayant fait aucun

III.
Ils occupent *Chamberry*.

aucun pour les poursuivre & les harceler; au contraire, il a retenu auprès de lui tous ses Miquelets, & tout s'est passé avec une telle tranquillité, de part & d'autre, qu'il n'y a eu aucun coup tiré, les Généraux considérant, sans doute, que le Soldat n'avoit déjà que trop souffert & à souffrir de la plus rigoureuse saison de l'année, qui le faisoit périr sans combattre.

Mais on ne fera pas si-tôt revenir le Public de l'idée qu'il a prise de toute cette conduite: Il s'imagine qu'il y a une intelligence entre le Roi & la Cour d'Espagne; qu'il y a même des propositions faites pour un accommodement, & que bientôt on verra l'Armée Espagnole traverser les Etats de Sa Maj. Sardaignoise pour se rendre en Italie. Quoiqu'il en soit, il est arrivé au Camp de *Saint Pierre d'Albigny* un Courier de *Paris* avec des dépêches du Marquis de la Rocca, que le Roi a envoyé depuis peu, & sans bruit, à la Cour de France: & ce Courier a attiré aussi au Camp du Roi Mr. de Villetes Résident du Roi de la Grande-Bretagne, & le Ministre de la Reine de Hongrie, lesquels, après avoir eu chacun une audience particulière du Roi, ont dépêché des Couriers à *Londres* & à *Vienne*. En attendant ce qui se présentera de plus singulier sur ce qu'on remarque déjà, on veut assurer que le Roi de Sardaigne n'a envoyé Mr. de la Rocca à *Paris* que pour reprendre des négociations avec la Cour d'Espagne. On donne aussi pour certain que Sa Majesté s'est excusée, pour plusieurs raisons qu'elle a alléguées, de changer en une alliance formelle & stable, le Traité provisionnel qu'elle a conclu avec la Reine de Hongrie. Car c'est là une proposition que lui fit au commencement du mois

de

des Princes &c. Fevrier 1743. 121

de Decembre l'Amiral Matthews, qui s'étoit rendu exprès auprès d'elle. Ainsi, selon les bruits qui se répandent, le Roi de Sardaigne auroit attendu l'entrée des Espagnols dans ses Etats, pour traiter avec eux, comme s'il n'avoit pû le faire lorsque ces Troupes étoient encore sur le territoire de France.

A R T I C L E I V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ESPAGNE, & en FRANCE depuis
le mois dernier.*

E*spagne.* Dix Régimens Suisses que cette Couronne comptoit de faire lever, n'auront pas lieu. Le Corps Helvétique n'a pas voulu entendre aux propositions que lui étoit allé faire de la part du Roi Don Blaise Jover, nommé Envoyé Extraordinaire de S. M. auprès des Cantons, parce que le même Corps a refusé à la France de lever aussi plusieurs Régimens qu'elle avoit demandés. Ainsi l'Armée de l'Infant Don Philippe ne se verra pas augmentée par des Suisses, comme on le pensoit; & il semble qu'on ne s'en mette point en peine à *Madrid*, parce qu'on ne veut pas douter qu'il n'y ait un accommodement prêt à se faire avec le Roi de Sardaigne, d'où l'on se flatte déjà de cuëillir la Campagne prochaine le fruit qui n'est point parvenu l'année dernière à sa maturité. On auroit par là tous les passages ouverts; aussi y a-t-il de nouvelles Troupes en marche de l'*Estramadoure*, que l'on compte faire traverser les Etats du Roi de Sardaigne avec celles qui forment actuellement l'Armée de l'Infant Don Philippe, Armée qu'on a appris être rentrée en *Savoie*,
avec

avec toutes les circonstances que nous avons rapportées ci-dessus, si les Troupes de l'Estramadoure, arrivant en Catalogne, ne prennent pas la voye de mer.

Il y a aparence que l'Escadre Angloïse de l'Amiral Matthews ne tiendra pas facilement la mer pendant cet hiver. L'on profiteroit ainsi de cette occasion pour renforcer l'Armée de l'Italie. Ce qu'il y a de certain d'ailleurs, c'est que l'Intendant de *Barcelonne* fait fréter tous les Bâtimens qui s'y trouvent; qu'on va tenir un grand Conseil à Madrid sur de nouveaux arrangements à prendre; que le Marquis de Caylus, Viceroi de Valence, & qui est un Seigneur de très-bon avis, est attendu pour y assister; & qu'en attendant on augmente d'un Bataillon chaque Régiment National. Ces nouvelles Troupes seront employées dans les Places, d'où on tirera les vieux Bataillons, pour les envoyer à l'Armée de Savoye. On s'attend aussi que l'Escadre du Roi qui s'est tenuë jusqu'ici au Port de *Toulon*, n'y fera plus un fort long séjour; enfin tout annonce pour le Printems quelques grands événemens.

Voici au surplus ce qu'un Exprès arrivé de la *Havana* à *Madrid* le 4. Decembre, après avoir débarqué en *Galice*, en a apporté de nouveau.

« Les Anglois ont fait presqu'en même-tems
 » trois différentes descentes dans les Etats de
 » la Domination du Roi; l'une dans l'Isle de
 » *Cuba*, une à la *Florida*, & la derniere à la
 » *Matausa*. Mais les Troupes du Roi les ont
 » repoullés par tout avec tant de vigueur, qu'à
 » peine s'en est-il assez rembarqué pour faire
 » la manœuvre, & les ramener dans leurs Ports.
 » Les deux Vaisseaux de guerre Espagnols qui
 » sont

» font dans la mer du *Sud* se font joints aux
» cinq de Mr. Pisaro, qui dit avoir cherché
» par-tout le Commandeur Anson, Anglois,
» sans le trouver; ce Commandeur s'étant re-
» tiré dans une plage bien lointaine, comme
» on le publie, puisqu'il est à la *Chine*, & cela
» sur l'avis de l'arrivée de Mr. Pisaro. » Ceci
a été communiqué à tous les Ministres étran-
gers de la part du Roi.

On a aussi des avis de l'*Afrique*, ce sont ceux
que la peste y régné: Et sur ces avis réitérés,
la Cour a envoyé ordre dans tous les Ports du
Royaume, de n'y recevoir à pratique, les Bâ-
timens qui viennent de la Méditerranée, qu'après
une rigoureuse quarantaine.

Deux Vaisseaux arrivés consécutivement de
la *Vera Cruz en Galice*, ont apporté des nou-
velles plus agréables, c'est de l'or & de l'argent,
qu'ils avoient sur leurs bords ensemble pour
la valeur de cinq millions de piastras, tant pour
le compte du Roi, que pour celui des parti-
culiers.

Tout ce qu'on apprend du *Portugal* est, que la
mer a jetté en divers endroits de la Côte, un
grand nombre de corps morts, & quantité de
mâts, de planches & autres débris de Navires;
& qu'il est entré dans les Ports de ce Royau-
me, au mois de Novembre, quelques Vais-
seaux les uns démâtés, les autres très-maltraités
de la tempête qui a fait périr ceux dont
on a vû les débris.

Quant à la santé du Roi de *Portugal*, elle
a été de nouveau fort altérée par une nouvelle
attaque d'apoplexie. Sa Maj. en est cependant
revenue comme de toutes les précédentes.

FRANCE.

I. *Ordonnances pour augmenter les Troupes.* PAR quelques Ordonnances sorties de la presse sur la fin de Decembre, il semble que cette Cour ne fait plus de pas vers la paix, & qu'au contraire elle cherche à l'emporter sur tout ce qui se pratique chez les Puissances, qui sont contraires à ses vûes. Par l'une de ces Ordonnances qui est du 16. Decembre, il sera levé 236. Compagnies de Cavalerie Legere de 35. Maîtres chacune, & 64. Compagnies de Dragons de 41. hommes chacune, pour former 75. Escadrons, qui seront joints aux Régimens auxquels on les destinera. Une autre Ordonnance du même jour, est pour former sept Bataillons d'Infanterie Allemande de huit Compagnies de 80. hommes chacune. Une autre encore du même jour, porte création de 36. Compagnies de Hussars de 50. Maîtres chacune; & par une quatrième pareillement du 16. Decembre, le Régiment de Hussars d'Esterhazy sera augmenté de quatre Escadrons de 150. Maîtres chacun. Si à ceci l'on ajoûtoit encore 30000. Miliciens, outre ceux dont la levée est déjà faite, & 1200. hommes qui doivent composer des Compagnies franches, l'augmentation entiere seroit de 88764. hommes; & peut-être plus nombreuse encore; car, outre ce qui vient d'être avancé, on comptoit sur 20000. Suisses, dont la levée n'aura pas lieu.

II. *Dépenses en exécution de ces Ordonnances.* On travaille par tout avec chaleur à exécuter ces Ordonnances, & tous les autres préparatifs de guerre tant de terre que de mer, dont nous avons parlé jusqu'ici, quelque grande qu'en soit la dépense. Tous les Receveurs avoient

avoient été prévenus sur cette dépense, & les Receveurs Généraux ont fait de leur côté soumission pour payer à la Trésorerie Royale, depuis le premier Janvier de la présente année 1743. jusqu'au dernier Decembre de la même année inclusivement, chaque mois sept millions cent soixante-six mille & quelques centaines de livres, faisant en tout la somme de quatre-vingts-six millions, qui sont le solde de leur Recette; déduction faite de tous les frais & de toute dépense affectée sur ces deniers; déduction faite aussi de tous les gages & appointemens des Gouverneurs, Intendans, Cours de justice, qui sont payés par les Receveurs Généraux, & qui ensemble touchent une somme d'environ vingt-trois millions. Aux quatre-vingts-six millions susdits, il faut ajouter le provenu net des Fermes générales dont le montant va à quatre-vingts-seize millions: Il faut aussi y joindre celui des Provinces, qu'on appelle Pays d'Etats, Contrôles & Domaines, qui sont à peu près la somme de cinquante millions. Ces deux derniers articles seront délivrés à la Trésorerie Royale, de la même manière, par portions égales, de mois en mois.

Par ce qu'on vient de rapporter il est aisé de prévoir de quelle rareté l'espèce va devenir dans le Royaume. Ajoutons-y que les Fermiers Généraux, qui sont au nombre de quarante, viennent d'avancer au Roi quatre cens mille livres chacun; les Sous-Fermiers, qui sont en bien plus grand nombre, fournissent chacun cinquante mille livres; les trente-quatre Receveurs Généraux des Finances, chacun cent cinquante mille; les quatre-vingts-quatre Payeurs des rentes, cinquante mille livres chacun; les Etats

III.
*Avance
faite par les
Fermiers.*

de Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, & autres, payent le double du don gratuit de l'année dernière; le Clergé fait aussi un nouveau don gratuit, beaucoup plus fort que celui de la même année. Toutes ces sommes ont dû être payées au Trésor Royal à la fin de Janvier, à l'exception des dons gratuits du Clergé & des Etats, dont le paiement se fera en la manière accoutumée. Telle est la ressource que le Roi trouve dans son Royaume; & l'on ne dira rien de plus sur cet article.

Mr. le Cardinal de Tencin qui travaille actuellement avec tous les Ministres, fut reçu par le Roi Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, le premier de l'an, & le Maréchal de Noailles nommé pour entrer & donner sa voix dans tous les Conseils. Sa Majesté a disposé aussi de divers Emplois; & entr'autres de la Charge de Secrétaire d'Etat du département de la guerre, vacante par la mort subite du Marquis de Breteuil, que nous rapportons en son lieu, en faveur du Comte d'Argenson, qui avoit été nommé Ministre d'Etat. Ce choix est généralement applaudi à la Cour. Le Roi a nommé encore Mr. de Saint Simon, Evêque de Metz, pour se rendre à Rome, où il sera chargé des affaires de France auprès du St. Siège.

La Cour a reçu avec plaisir la nouvelle de la rentrée des Espagnoles en Savoye, elle en espère, pour la campagne prochaine, l'établissement de l'Infant Don Philippe en Italie. Les Conseils ont été fréquens à ce sujet, & l'on y a pris de nouveaux arrangemens, qui, comme on s'en flatte, ne doivent pas manquer de produire un très-bon effet. Cette nouvelle a été suivie de celle d'une action, qui doit être arrivée

été à *Aigues-Belles* entre sept Bataillons des Troupes de Sardaigne & un Corps d'Espagnols; que la perte a été de quatre à cinq cens hommes de part & d'autre, mais que les Savoyards ont été obligés d'abandonner leurs postes & leurs bagages. La sortie du Maréchal de Belleisle de *Prague*, avec la plus grande partie des Troupes du Roi qui occupoient cette Capitale de la *Boheme*, est aussi une nouvelle apportée à la Cour; mais cette sortie, dont nous ferons le détail ci-après, ne paroît pas avoir causé tant de joye, parce que les Troupes ont beaucoup souffert dans leur retraite qui s'est faite vers *Egra*, qu'il y a eu une perte assez considérable à cette occasion, & que le tout a été suivi de la reddition de *Prague* au Prince de Lobkowitz. Plusieurs Couriers arrivés consécutivement à la Cour, étoient chargés de ces nouvelles, & le Chevalier de Belleisle, frere du Maréchal de ce nom, en est venu faire le rapport au Roi & aux Ministres, & sur tout de la véritable situation des affaires en *Boheme*, aussi-bien que de celle de l'Armée qui a été dans ce Royaume, comme du nombre d'hommes, tant sains que malades, dont elle peut encore être composée. On la dit reduite au tiers de ce qu'elle a été, par conséquent dans un grand besoin d'être recrutée; aussi y a-t-il aparence qu'elle le sera par les vieilles milices, & par une partie des nouvelles.

Les Officiers de cette Armée, de même que ceux de l'Armée de Baviere, qui veulent avoir des Commissions pour les nouvelles Compagnies de Cavalerie & de Dragons qui sont ordonnées, sont préférés à tous autres. Le Bureau de la guerre avoit commencé à délivrer

de Commissions, mais il n'a point continué ; il continué au contraire à délivrer des Brevets pour les nouvelles Compagnies de Hussars & d'Infanterie Allemande sur le pied qu'il l'avoit commencé à la publication de l'Ordonnance du Roi sur cet article.

IV.
*Traité avec
les Tunisiens.*

Il y a un Traité conclu avec la Régence de *Tunis*, dont tous les articles sont honorables & avantageux à la Couronne ; & en vertu de ce Traité, des Chevaliers de Malthe, qui avoient été pris par les Tunisiens il y a deux ans, ont été remis en liberté, & sont arrivés sur la fin de Decembre à *Marseille* à bord d'un Bâtiment marchand.

V.
*Incendie à
Brest.*

Vers le même tems il y a eu une incendie à *Brest* dans le Chantier où l'on construit les Vaisseaux. Le Vaisseau le *Royal Louis* percé pour cent pièces de canon, & que l'on achevoit de bâtir, a été entièrement consumé. Le *Juste* de 70. pièces de canon, a couru aussi grand risque ; mais il n'a souffert qu'un dommage, quoique grand, qui peut cependant être réparé. Quelques autres Bâtimens de moindre conséquence ont aussi été fort endommagés : On fait monter entre 4. & 5. millions la perte causée par cet accident, dont on soupçonne quelques étrangers.

Le Manifeste que la Cour doit avoir envoyé aux Ministres dans les Cours étrangères, & dont nous avons fait mention le mois passé, page 52. n'a point été rendu public.

L O R R A I N E.

N*Ancy*. Quoique la guerre présente donne de si félicieuses occupations au Grand Duc de Toscane,

Toscane, Son Altesse Royale n'a pas encore pour cela laissé passer aucun des termes qu'elle a fixés, pour le paiement des Pensionnaires qu'elle a dans ce Duché au nombre de sept cens, ayant donné ordre, chaque trois, à son Trésorier résident à *Nancy*, de les payer, comme ils l'ont été en effet régulièrement. Ce Trésorier vient encore de payer par ordre le dernier quartier de l'année 1742.

Mr. le Comte de Bouzay, Grand Doyen de la Primatiale de Lorraine, assisté de son Chapitre, fit le 20. Decembre dernier la cérémonie de bénir les quatre Cloches de la nouvelle Eglise. Leurs Majestés Polonoises furent parain & maraine de la premiere; le Duc d'Ossolinski avec la Duchesse son Epouse de la seconde; le Marquis de la Galaisiere, Chancelier de Lorraine, & Madame son Epouse, de la troisième, & la Ville de *Nancy* de la quatrième.

Le Sr. Querat, Fondateur à *Nancy*, a fondu depuis peu ces quatre Cloches, qui sont d'un poids considérable, avec tout le succès possible, tant pour l'accord que pour la bonté du métal.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Vienne. Quels que soient les efforts que font les Couronnes Alliées contre la Reine, pour déconcerter les projets de cette Cour, & parvenir à leur but, ils n'allarmant nullement le Ministère. On croit suffisant les arrangements pris conjointement avec l'Angleterre

pour féconder la constance de S. M., la soutenir, & la rendre même triomphante de ses ennemis. Comme ces arrangemens, dont nous avons fait mention dans nos derniers mémoires, s'exécutent, nous ne ferions qu'une répétition tant à ce sujet qu'à l'égard des forces qui seront ajoutées à celles qui sont sur pied, si nous nous rabattions de nouveau sur ce narré; nous le passerons donc, & en même-tems ce qui occasionne de fréquens Conseils en présence de la Reine & du Grand Duc son Epoux, puisque ces Conseils ne peuvent qu'avoir lieu dans une conjoncture qui est telle, que les siècles futurs auront peine d'en montrer de semblable, à tant d'égards. Entrons en matière.

Le 7. Decembre le Maréchal de Königsegg arriva à Vienne de l'Armée de la Reine en Baviere. Il eut le jour suivant audience de S. M. à qui il a fait raport de la situation des affaires dans ce Pays-là. Le 19. il fut suivi par le Sérénissime Prince Charles de Lorraine, qui revint aussi de la même Armée, dont il avoit remis le commandement au Maréchal de Kevenhuller. Cette Armée prenoit pour lors ses quartiers de cantonnement entre la Vils & l'Inn, & en-deçà de cette dernière riviere, & de l'autre côté du Danube jusqu'à la hauteur de Degendorff: Celle de France avec les Bavares prenant aussi les leurs entre l'Inn & l'Isar, on ne s'attendoit plus de recevoir aucune nouvelle importante venant de l'Electorat où sont ces Armées, à cause qu'elles avoient certainement besoin de prendre enfin du repos. Mais la façon dont le Maréchal de Belleisle étoit resserré dans la Capitale du Royaume de Boheme depuis la prise de Leitmaritz, faisoit pressentir qu'il mettroit

tout

en œuvre pour en sortir avec ce qu'il pourroit amener de monde avec lui; & l'événement a justifié l'opinion où l'on étoit là-dessus. Car on a appris par deux Couriers arrivés consécutivement, que ce Général étoit en effet parvenu à exécuter son dessein; qu'il étoit parti de *Prague* le 16. au soir avec la plus grande partie de son monde, se retirant en toute diligence vers *Egra*, où il est arrivé depuis, mais après avoir perdu bien du monde, mort de froid & des incommodités d'une marche précipitée, outre un grand nombre qui a été atteint & défait par les Huslars, des prisonniers, & beaucoup de déferleurs; nous dirons quelque chose de ceci ci-après. Comme il n'étoit gueres possible aux Troupes que le Maréchal de Belleisle avoit laissées dans *Prague*, de s'y tenir alors plus long-tems, on s'attendoit aussi de recevoir incessamment un Exprès du Prince de Lobkowitz, avec la nouvelle que cette Ville seroit rentrée sous l'obéissance de la Reine. Il arriva en effet le 29. vers les trois heures de l'après-midi; c'étoit le Prince Charles de Lobkowitz, Capitaine dans le Régiment du Prince son pere; il étoit précédé de six postillons sonnans du cor, & de deux Maîtres des Postes; il traversa la Ville pour se rendre à la Cour, où il eut l'honneur de notifier à la Reine, à l'Impératrice Douairiere, au Grand Duc, au Prince Charles, & aux deux Archiduchesses, que le Felt-Maréchal de Lobkowitz ayant fait sommer la Ville de *Prague* de se rendre, on étoit convenu d'une Capitulation, dont nous allons rapporter les articles. Le Prince Charles de Lobkowitz confirma aussi dans son rapport, que le Corps du Maréchal de Belleisle

I.
*Retraite du
Maréchal de
Belleisle à
Egra, suivie
de la
reddition de
Prague.*

avoit beaucoup souffert dans sa fuite. Ces nouvelles s'étant répandues dans la Ville, toute la Noblesse alla à la Cour complimenter la Reine. Le lendemain Sa Majesté accompagnée de l'Archiduchesse Marie-Madelaine, du Grand Duc, & du Prince Charles, se rendit en cérémonie à l'Eglise Métropolitaine de St. Etienne, où les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, les Ministres, toute la Noblesse, & une foule d'autres personnes s'étoient déjà rassemblées. On y chanta le *Te Deum*, qui fut entonné par le Cardinal de Collonitz, Archevêque de cette Ville de Vienne, en actions de grâces à Dieu de revoir tout le Royaume de Bohême évacué d'ennemis par la reddition de la Capitale. On fit une triple salve de l'Artillerie des remparts, & de la Mousqueterie des cinq Compagnies des deux Régimens de Szirmai & de Forgatsch. Voici les articles de la Capitulation de *Prague*, arrêtée entre le Prince de Lobkowitz, Felt-Maréchal des Armées de la Reine, & Mr. de Chevert, Brigadier des Armées du Roi de France, que le Maréchal de Belleisle avoit laissé dans cette Place, lorsqu'il s'en retira.

II. *Capitulation de la Ville de Prague.*

I. **T**ous les habitans, actuellement dans les Villes de *Prague*, ne seront recherchés ni inquiétés, sous quelque prétexte que ce soit, pour le serment qu'ils ont prêté, les services qu'ils ont rendus, & les prêts qu'ils ont pu faire, ou pour avoir servi l'Empereur & ses Alliés, y ayant été obligés par force.

Accordé.

II. Tous les Officiers de l'Etat Major, les Officiers des Troupes, autres que ceux de la Garnison

Garnison Françoisse, ou Impétiaux, & la Garnison en l'état où elle se trouvera, ainsi que tout ce qui en dépend, au service de l'Empereur & de S. M. Très-Chrét. sortiront avec armes & bagages & tous les honneurs de la guerre, & ne seront sujets à aucuns actes de représailles, de quelque nature qu'ils puissent être, & sous quelque prétexte que ce soit.

Ce qui est en état de marcher pourra sortir. Cela s'entend pour ce qui est de la Garnison.

III. La Garnison emmenera avec elle tous les effets appartenans tant à S. M. Imp. qu'à S. M. Très-Chrét. consistans en 40. Pontons de-cuivre sur hacquets, avec 3. hacquets de rechange, en 2. pièces de Canon de fonte sur leurs affuts armés, ces 2. pièces aux Armes de Baviere & du Comte de Thôring, & en 4. charriots d'Artillerie composés pour l'Infanterie.

Les effets de toute espèce, appartenans aux Souverains, resteront à Prague. Ils seront consignés à l'Officier Royal qui en aura la commission.

IV. La garnison emmenera pareillement avec elle tous les grains, farines, pain-biscuité, biscuit, ustenciles de fours & de magasins, & généralement tout ce qui en dépend, outre le fourage, le foin, la paille, l'avoine, l'orge, & le seigle, qui se trouveront dans les magasins.

On pourvoira à la subsistance de la Garnison, pendant la marche. Ainsi elle ne devra toucher ni aux grains, ni aux farines &c. du magasin de Prague, lequel sera consigné de bonne foi.

V. Elle emmenera tous les équipages des Troupes des deux Nations alliées & des Officiers, tant absens que présens, leurs meubles & effets, de quelque nature qu'ils soient à eux appartenans, les armes déposées aux Magazins,

les habillemens faits ou en balots, les harnois & équipages de chevaux de toute nature, tant des Troupes de guerre, que de l'Artillerie & des vivres, soit uniformes ou autres, sans aucune distinction.

On ne touchera point aux équipages des Officiers; mais on se promet qu'il n'y aura rien d'autre mêlé parmi, qui ne soit en propriété ausdits Officiers.

VI. Tous les papiers de la Caissè Militaire, ceux de l'Intendance, ceux des Commissaires des guerres, ceux de l'Artillerie, ceux des vivres, ceux des Hôpitaux, & les papiers du fournisseur de la viande, sortiront pareillement, sous la conduite de ceux qui en sont chargés.

Accordé, moyennant une visite, & qu'il n'y ait rien d'entremêlé parmi qui soit au préjudice de la Reine, ou des Etats du Royaume de Boheme.

VII. Il sera fourni des chariots en nombre suffisant, attelés chacun de 4. chevaux, qui ne pourront être chargés de plus de 12. à 1500. pesant, pour le transport de tous les effets appartenans aux Alliés, soit en munitions ou en équipages; lesquels chariots seront conduits jusques aux lieux ci-après convenus, sur les frontieres du Haut-Palatinat. Il sera de même fourni des chevaux pour monter les Officiers, outre ceux d'attelage qui seront nécessaires pour les voitures à eux appartenans, afin de porter leurs équipages ou effets jusqu'au lieu convenu.

On s'engage au transport de ces équipages pour les Officiers qui sortent actuellement avec la Garnison, & on permet aux Officiers de se pourvoir de chevaux pour leur argent.

VIII. Il reste sur les remparts des Villes de Prague

Prague 6. pièces de Canon de 24. livres de bale, avec leurs affuts & armemens, desquelles il y en a une hors de service; 3. pièces de 12. montées sur leurs affuts, avec leurs armemens; un affut de rechange de 24. avec son armement complet; 2. Mortiers de 12. pouces de diamètre, avec leurs affuts & armemens complets; 3. Mortiers de 10. pouces & 6. lignes, lesquelles 9. pièces de Canon ci-dessus sont de fonte; 5. Mortiers aussi de fonte, avec leurs affuts & armemens, & un affut de rechange d'une pièce de 24. le tout appartenant à Sa Maj. le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, seront rendus à la premiere réquisition de Sa Maj. Polon. sans que, sous quelque prétexte que ce soit, elles puissent être retenus; devant au-surplus être garanti, qu'il n'en sera fait aucune répétition envers Sa Maj. Imp. & Sa Maj. Très-Chrêt.

Cet article n'est point accordé, parce que nous n'avons rien à démêler avec S. M. le Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

IX. Il sera libre à tous les Officiers, Impériaux ou François, qui sont prisonniers de guerre & sur leur parole à Prague, de sortir avec la garnison, sans que cela change rien à leur condition.

Accordé.

X. Tous les malades, ou blessés, employés, domestiques, ou autres Impériaux ou François qui se trouveront dans les Hôpitaux établis, ou dans des maisons particulieres, seront & demeureront libres après leur convalescence, & ils seront conduits, en toute sûreté, au lieu convenu, par la même route qu'aura tenu la Garnison, & avec des Officiers de leur Nation.

Il leur sera fourni les chevaux, chariots, ou voitures, en nombre suffisant pour leur transport & celui de leurs effets. La subsistance qui leur est nécessaire, leur sera préparée & fournie dans les lieux de leur route, en payant de gré à gré.

Tous les malades & ceux qui ne sont point en état de marcher avec la garnison, seront prisonniers de guerre, tant Officiers que communs.

XI. Il ne sera point touché aux vivres, médicamens & autres provisions de toute nature, faites pour l'approvisionnement & pour l'entretien des malades & blessés, non plus qu'à tous les Officiers, Commis, Principaux, Employés & Domestiques, actuellement proposés pour en avoir soin. Il leur sera fourni au contraire, en payant, toutes les choses dont ils pourroient manquer & avoir besoin, jusqu'au tems de leur parfaite guérison & de leur départ, & jusqu'à ce qu'ils soient rendus au lieu où ils doivent être conduits en toute sûreté, lequel aura été convenu sur la Police du Commissaire des guerres François & autres Employés, auxquels toute liberté, sûreté & protection seront accordées pour exercer leurs fonctions. Il leur sera fourni des logemens pour y établir les malades convalescens, à mesure qu'ils seront en état d'évacuer les Hôpitaux de la Ville. La maison des Invalides est très convenable pour un pareil dépôt.

On aura tout le soin imaginable des malades. Les Chirurgiens & les Commissaires qu'on laissera avec eux, n'auront qu'à s'insinuer auprès du Commissaire de S. M. la Reine, pour avoir tout ce dont ils auront besoin; ce qui sera cependant pour leur compte.

XII. Il sera libre aux Officiers employés, & à tous autres étant à la suite des Troupes, de faire des dépôts dans les Villes de Prague, de tous les effets, agrêts de toute nature, équipages, bagages & voitures, qu'ils ne pourront amener avec eux, & lesquel's seront rétirés dans une maison plus convenable.

Accordé à leurs dépens. On laissera des Commissaires pour régler le payement de toutes les dettes vérifiées, contractées par les Officiers.

XIII. Les Officiers de l'Etat Major, ceux de la Garnison & autres employés à sa suite, domestiques & tous autres encore, Impériaux ou François, sortiront de Prague le 15. Janvier, attendu la difficulté d'assembler les choses indispensables pour leur marche & le transport de tous les effets.

On tiendra la route ci-après sur Egra, pendant laquelle il sera fourni le logement, la paille & le bois. De Horfelitz à Beraun, où il y aura séjour. De Zebrack à Mauth, & de là à Rockizan, pour se rendre à Pilsen, où il y aura aussi séjour. Ensuite par Orleün, Miede, Czerlorin & Plana, où il doit encore y avoir séjour. La dernière route par Sandau à Egra.

Il sera donné un Officier, avec une escorte, qui assurera ladite Garnison & sa suite, les effets & équipages, contre toutes hostilités. Et du jour de la ratification de l'acte d'évacuation convenu, il sera libre à tous les gens de la campagne, d'apporter leurs denrées dans la Ville de Prague, sans être inquiétés en façon quelconque. De même tous actes d'hostilité cessent de part & d'autre, jusqu'à ce que la Garnison ait joint l'Armée du Maréchal de Belleisle,

On pourvoira immédiatement à un nombre suffisant de Chariots pour emmener les équipages. La Garnison sortira dès le 2. Janvier 1743. Mais pour sûreté de ce Traité, on fera l'évacuation de la Citadelle, ou du nouveau Château, nommé Wischeradt, le 28. Decembre. Et il sera occupé par le Général Comte de Piccolomini, avec un Bataillon & 4. Compagnies de Grenadiers, sans cependant qu'aucun de ceux-là passent les portes pour entrer dans la Ville. Au reste, la Garnison sortira par la porte appelée de Strohoffer.

XIV. Les Troupes de la Reine ne pourront entrer & prendre poste dans la Ville de Prague, que six heures après que la Garnison l'aura évacuée. Il ne sera pas permis non plus à des particuliers, quoique ne formant point de troupes, d'y entrer avant ce terme. Il sera laissé des Commissaires des guerres & d'Artillerie, qui feront les vérifications des effets compris dans les états des munitions de la Place. Mr. de Chevart a les pouvoirs les plus étendus pour accorder le retour des ôtages qui ont été emmenés de Prague, lequel ne sera différé, après la signature de l'Acte d'évacuation, que par le tems qu'il faudra pour les traduire, en toute sûreté, dans ladite Ville de Prague, lorsque la Garnison sera renduë hors du Royaume de Boheme.

Il est très-peu important, qu'après que la Garnison sera sortie, les Troupes de la Reine entrent une ou six heures après : Mais il est nécessaire que les Officiers & Commissaires de Sa Majesté commandés pour former les inventaires & recevoir les effets dans les magazins de guerre & de vivres, où tout devra être fidèlement consigné, entrent dans Prague le 30. de ce mois ; jusqu'à quel tems on attend que rien de ce qui regarde lesdits effets, ne sera

Dépendans de l'Artillerie, pontons, ou vivres, ne sera aliéné ni détourné. La route de la marche sera ainsi que Mr. de Chevert le souhaite, hors que la Garnison ne touchera point la Ville de Pilsen, mais qu'elle devra faire séjour dans quelque endroit des environs. Toutes les hostilités cesseront; mais il ne sera permis à qui que ce soit d'amener des denrées dans la Place, avant l'évacuation. Monsieur de Chevert donnera sa parole d'honneur pour le retour des ôtages de la Ville de Prague. Il en donnera aussi avis au Maréchal de Belleisle, aussi-tôt qu'il sera sorti de Prague, afin que ce Général fasse relâcher les Seigneurs qui sont dans le nombre des ces ôtages.

Madame la Comtesse de Baviere reste à Prague, avec un fils au berceau. Sa naissance, son âge, son état l'exemptent d'être comprise dans un Traité. Mr. le Prince de Lobkowitz est prié de trouver bon qu'elle demeure libre de partir, avec toute sa suite, quand bon lui semblera & sans aucune difficulté, & qu'au surplus il lui soit donné toute aide & assistance pour le transport de ses équipages, avec escorte.

Madame la Comtesse de Baviere sera respectée de nos Troupes, comme de celles de France, & cette Dame prendra ses aises comme elle le jugera à propos.

On accordera un Passeport pour l'Officier que Mr. de Chevert dépêchera au Maréchal de Belleisle.

Il sera nécessaire que l'on envoie quelques Officiers de la Garnison en ôtage, jusqu'à l'accomplissement du Traité. Et on enverra réciproquement de l'Armée, le 28. de ce mois, le Major Comte Guicciardi dans la Place, afin que les difficultés qui pourroient se présenter de

part & d'autre, soient immédiatement ajustées.

Ces articles de Capitulation ont été proposés à Mr. le Prince de Lobkowitz de la part de Mr. de Chevert, Commandant en chef à *Prague*, par Mr. de Mardriac, Lieutenant-Colonel au Régiment du Roi & Commandant en second audit *Prague*.

Et ayant été acceptés, aux conditions ajoutées ci-dessus à chaque article, le Traité a été ratifié le 26. de ce mois, dans toutes les formes, & les instrumens signés comme ci-après par les deux Commandans, qui s'en sont fait délivrer un double.

De la part de la Reine. Le Maréchal Prince de LOBKOWITZ.

Et de la part des Troupes Impériales & Françaises, le Brigadier de CHEVERT.

Telle est la Capitulation accordée à la Garnison Française qui étoit restée dans *Prague*. Nous ne croyons pas avoir trop fait de la donner dans toute son étendue; le Public recherchoit trop curieusement tout ce qui concernoit cette Capitale de la Bohême, pour ne le point satisfaire entièrement, comme il seroit, arrivé si nous ne lui avions donné qu'un précis simple de cette Capitulation.

Depuis l'arrivée du Prince Charles de Lobkowitz on a reçu encore des Couriers de *Prague* avec avis que la partie de la Garnison Française qui a obtenu la liberté de se retirer de cette Ville, en est effectivement sortie le 2. Janvier; que le Prince de Lobkowitz y est entré le même jour par le *Wischeradt*, à la tête d'une partie de son Armée & aux acclamations des habitans; & que le lendemain on

ŷ chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine, aux fanfares des Trompettes & des Timbales : Que les malades (que les François ont laiffés dans *Prague* montent à quatre mille hommes, & que les Troupes que le Maréchal de Belleisle a emmenées, & celles qui en font sorties en vertu de la Capitulation, ne vont en tout qu'à environ treize mille hommes.

On voit par là, à quoi se trouve réduit une Armée, dont le fond étoit au moins de quarante-cinq mille hommes; & de ce restant combien en sera-t-il sorti d'*Egra*, Ville qui se trouve aussi présentement évacuée par le Maréchal de Belleisle, puisqu'on fait monter à 3000. hommes tant morts que blessés, prisonniers ou déserteurs, la perte que ce Maréchal a faite pendant sa retraite de *Prague* jusqu'à son arrivée en cette Ville.

Avant d'entrer dans un plus grand détail sur la *Bohème* & la *Bavière*, nous rapporterons quelques particularités d'ailleurs, qu'on ne peut point passer sous silence, & telles que les voici.

La Cour de *Vienne* diminuë le nombre des Conseillers & des Secretaires du Conseil de guerre & des autres Tribunaux, afin d'épargner par là tous les ans une somme considérable; une vingtaine d'entre-eux ont déjà été avertis que la Reine ne pouvoit point, dans la circonstance présente, faire la dépense de les garder à son service.

Sur l'avis réitéré apporté à la Cour que la maladie contagieuse faisoit de grands ravages dans les Provinces de *Turquie*, limitrophes avec la *Hongrie*, & qu'elle s'est même déjà manifestée en quelques endroits de la frontière, on a envoyé ordre dans ce Royaume,
d'y

d'y prendre les précautions nécessaires contre la communication de cette maladie.

La Reine a élevé au grade de Général-Major le Colonel Mentzel, & le Prince Louis-Ernest de Wolffenbittel, ce dernier pour servir, comme on le prétend, sous le Duc d'Ahrenberg, la campagne prochaine.

Pour finir l'article de la Cour de Vienne, nous dirons qu'on y délibère sur les moyens de remettre le Royaume de Bohême & sa Capitale dans l'état fleurissant où il étoit ci-devant; qu'on y parle du Couronnement de la Reine, qui, dit-on, aura lieu ce Printems; & que la Reine a fait renouveler les anciennes Ordonnances, par lesquelles il est défendu de recevoir à son service des déserteurs François.

III.

Le Prince de Sultzbach proclamé Electeur Palatin.

Manheim. L'Electeur Palatin, dont les forces diminueoient depuis quelque-tems, mourut le 31. Decembre en cette Ville, dans la quatre-vingts-deuxième année de son âge, étant né le 4. Novembre 1661. Il avoit succédé en 1716. à l'Electeur Palatin Jean Guillaume son frere. Le lendemain premier de l'an son corps fut inhumé sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné. Le même jour le Prince Palatin de Sultzbach fut proclamé en qualité d'Electeur, & reçut le serment de fidélité des Ministres, des Généraux & des Magistrats. Il a fait prendre possession depuis de tous les Etats appartenans à cette Maison. Le nouvel Electeur n'est entré que dans sa dix-neuvième année le 10. Decembre; & sa majorité fut déclarée alors en la maniere accoutumée. Il a déjà nommé pour son premier Ministre le Marquis d'Itres, qui étoit Grand Maître de sa Maison; le Baron de Wachtendonck, Ministre de S. A. E. à Francfort,

fort, a été créé Grand Chambellan à la place du Baron de Sickingen, qui a obtenu sa démission; & toutes les tables qui étoient entretenues à la Cour pendant la vie du feu Electeur, ont été supprimées.

Berlin. On fait des préparatifs de guerre dans tous les Etats de la domination du Roi de Prusse, sans qu'on en dise d'autre sujet, si ce n'est que Sa Majesté veut avoir en tout tems, & sur tout dans la conjoncture critique des affaires présentes, toutes ses Troupes sur un pied complet & en bon état.

Il paroît depuis peu un ordre circulaire de Sa Majesté, adressé à tous les Tribunaux; il y est déclaré « que le Roi regarde comme un » grand abus l'usage inhumain de donner la » torture aux accusés, pour les obliger à con- » fesser les fautes dont ils sont coupables : » Que S. M. ordonne de ne plus mettre à » l'avenir ce moyen en pratique, mais d'en » chercher de plus convenables à l'humanité, » pour obliger les délinquans à avouer leurs » crimes; & que dans les cas où le Criminel » sera convaincu par des témoins compétens, » les Tribunaux feront en droit de le juger & » de le condamner à la mort &c.

Les autres Cours d'Allemagne, ni celle de *Francfort* ne présentent rien de fort intéressant ce mois-ci; il est seulement de cette dernière, que l'Empereur a nommé Grand Maître de sa Maison le Prince de Furstemberg, qui est principal Commissaire de Sa Majesté Impériale à la Diette de l'Empire.

Bohème. Quoique ce Royaume se trouve enfin vuide des Troupes Françoises & Bavaroisés, excepté de celles qui sont restées dans *Prague*

IV.

Circonstances de la sortie du Maréchal de Belleisle de Prague.

comme Prisonnières de guerre, nous avons cependant à rapporter les circonstances de la sortie du Maréchal de Belleisle de cette Capitale, comme s'étant faite avec beaucoup de précaution & de secret.

Ce Général se préparoit depuis plus d'un mois à l'exécution de son projet, mais il n'a jugé pouvoir l'entreprendre avec succès, que lorsqu'il a vû que la plus grande partie des Troupes du Prince de Lobkowitz étoient au-delà de la *Moldau*, & qu'il n'étoit resté qu'un seul Détachement de ce coté-ci de la riviere. Le 15. Decembre au soir, après que les portes furent fermées, le Maréchal de Belleisle fit donner un ordre général pour que chacun se tint prêt à marcher la nuit du 16. au 17. Cet espace de teins lui avoit paru encore nécessaire pour achever ses arrangemens : Et pour mieux empêcher les Autrichiens d'en être informés, & pour prévenir le soupçon qu'ils auroient pû concevoir, si les portes de la Ville étoient demeurées fermées toute la journée du 16., il fut résolu d'y laisser entrer, comme à l'ordinaire, tout ce qui se présenteroit jusqu'à après-midi, qu'on ferma les portes, afin que personne n'en pût sortir. Mr. le Maréchal fit alors conduire au Château en qualité d'ôtages le Comte Rerschinski, Grand Prévôt du Chapitre de l'Eglise Cathedrale, les deux Peres Recteurs des deux Colléges des Jesuites, le Comte Philippe de Coltowrath, le Comte de Pachta, le Comte de Wratislaw, Mr. de Gransenstein Assesseur du Tribunal du Burgrave, Mrs. Agricola, Neuperg, Nell & Brucholtz, Conseillers de la Chambre des Appellations, le Banquier Sieh, le Jouaillier Hartman, le Chirurgien Kohler,

Kohler, deux Aubergistes, deux Banquiers Juifs, & plusieurs autres, le tout montant à 40. Et son Excellence leur dit qu'il les avoit envoyés chercher afin de suivre le lendemain l'Armée, qui devoit se mettre en marche : Elle ajouta que c'étoit tant pour répondre de la sûreté des malades qui restoit dans la Place, que pour user de repréailles à l'occasion de ce qui s'étoit passé lors de la sortie des Autrichiens de Munich.

Vers minuit les Troupes Françoises commencerent à partir de la Ville, au nombre de dix à onze mille, avec les ôtages qu'ont vient de nommer, & une Artillerie de campagne de 36. pièces de canon. Le gros canon qui y fut laissé monte à près de trois cens pieces, outre un Magazin considérable. Mr. le Maréchal qui étoit avec les Troupes de sortie, n'avoit laissé que quelques Détachemens dans *Prague*, faisans en tout environ quinze à seize cens hommes, & plus de quatre mille malades, le tout aux ordres de Mr. de Chevert, Brigadier, qu'il y laissa comme Lieutenant du Roi. Il étoit aussi important à ce Général de faire beaucoup de diligence le premier jour, à cause des grandes plaines que ses Troupes devoient traverser, pour arriver à *Tenischlowitz*, où elles surprisent quinze Cuirassiers; mais il y auroit été rendu encore assez à tems, si l'embarras de faire déboucher un tel corps n'eut causé quelque dérangement dans l'exécution des ordres qui avoient été donnés. Quoiqu'il en soit, les Troupes Françoises ont marché jusqu'au 23. de la même maniere que si elles avoient eu dessein de gagner les gorges de *Waidhausen*. Le 24. le Maréchal rabattit sur la gauche; il

fit deux marches forcées le 25. par *Chodoswa* & *Königsverth*, & le 26. il arriva à *Egra* avec la plus grande partie de son monde.

Mais peu de Troupes ont jamais souffert plus d'incommodités que dans cette marche. Tout avoit contribué à la leur rendre des plus cruelle; la rigueur de la saison, la force de la gelée, & les défilés sur défilés qu'il falloit passer, sans compter la brièveté du jour, & la poursuite des Autrichiens: Car le Prince de *Lobkowitz* ne fut pas plutôt informé de leur retraite de *Prague*, qu'il rassembla en diligence les détachemens de ses Troupes qui étoient au delà de la *Moldau*, entre l'*Elbe* & la *Sazawa*: Et le Comte de *Picolomini* Major-Général fut envoyé avec le Régiment d'Infanterie de *Wettes* à *Königshall*, pour y faire rétablir le pont. Le Prince de *Lobkowitz* quitta en même-tems son quartier de *Lissau*, & se rapprocha de la *Moldau* avec le plus de promptitude qu'il lui fut possible; mais malgré la diligence qu'il fit pour atteindre le Maréchal de *Belleisle*, il ne put arriver que le 19. au soir à *Königshall*. Il expédia de là de nouveaux ordres aux Généraux *Nadasti* & *Festetitz*, de suivre le Maréchal pour le harceler dans sa marche.

Il étoit le 21. au soir avant que tous les détachemens du Prince de *Lobkowitz* pussent être rassemblés en-deçà de la *Moldau*. Les glaces que charioit cette riviere, avoient entraîné le matin une partie du pont de *Königshall*, lequel ne put être remis en état que l'après-midi. Le 22. ce Général fit avec tout son corps une marche forcée pour tâcher de joindre le Maréchal de *Belleisle*. Mais comme ce Seigneur avoit trop de marches sur lui pour qu'il lui fut

V.
Les François
poursuivis.

fut possible de l'atteindre si-tôt, il songea à gagner *Beraun*, afin de resserrer *Prague*, & le fit, ayant sommé cette Place le 26. de se rendre.

C'étoit le jour que le Maréchal de Belleisle arriva à *Egra*, après avoir souffert, lui & ses troupes, tout ce qu'on peut souffrir, puisque ce Seigneur, tout le tems de sa marche, a été extrêmement incommodé d'une goutte sciatique qui l'empêcha de monter à cheval, & il fut obligé de se servir d'un Carrosse qu'il faisoit suivre par un traineau découvert dans lequel il se mettoit pour se porter plus aisément sur les lieux où il devoit faire lui-même les dispositions. On compte jusqu'à 500. Soldats morts de froid & de misère sur les chemins, davantage qui y ont été laissés malades ou mourans; & dans chaque endroit où furent laissés ces derniers, on mit un Trompette avec eux, pour engager les Autrichiens à ne pas leur refuser les secours de l'humanité: Il y a parmi eux une cinquantaine d'Officiers aussi malades. Quant à la perte causée par la poursuite de la Cavalerie Hongroise, & des Hussars des Généraux *Nadaſti* & *Festetitz*, que les François ont eu continuellement en tête, en queue, & aux flancs, on la met à 1200. hommes tant tués, blessés que prisonniers, & environ mille déferteurs. Plusieurs Chariots de bagages leur ont aussi été enlevés, des chevaux, des mulets chargés, & quantité d'effets précieux, mais aucune piece de l'Artillerie, laquelle est entrée le 27. dans *Egra*, avec la dernière colonne de Cavalerie, pour laquelle on étoit en peine.

Quoique la retraite des François de *Prague*

leur eut coûté , on donne néanmoins de grandes loiianges à Mr. le Maréchal de Belleisle de l'avoir concertée & exécutée comme il a fait , soit par la maniere dont il a dirigé sa marche , soit par un bruit qu'il a fait courir , & qui a été cru d'abord , qu'il n'étoit sorti de *Prague* qu'avec une partie de son Armée , & qu'il y avoit laissé le Comte de Baviere avec six mille hommes , sans les malades. Son but dans ce dernier objet a été de procurer une Capitulation aussi avantageuse qu'il seroit possible à la petite garnison de Mr. de Chevert , & telle qu'il l'a obtenuë. Cette Capitulation fut à la fin acceptée & signée , après bien des allées & des venues qui ont été faites , ensuite des premieres propositions de la garnison. Nous en avons donné tous les articles , en conformité desquels Mr. de Chevert , que le Maréchal de Belleisle avoit laissé dans *Prague* pour y commander , en sortit le 2. Janvier avec la Garnison ; & les ôtages qui en avoient été emmenés y sont revenus quelques jours après.

Le Prince de Lobkowitz a fait entrer dans *Prague* environ quatre mille hommes du corps de Troupes qu'il commande , & l'on a posté par ses ordres des gardes dans tous les quartiers où il y a des François malades , afin de les garantir des insultes du Peuple & des Etudiens. Voici au surplus l'extrait d'une Lettre de cette Capitale , qui s'est trouvée conforme à toutes celles qui ont été écrites depuis : Elle est du 5. Janvier.

« Le 2. de ce mois , après la sortie de la
 » petite garnison Françoisë qui étoit restée
 » aux ordres de Mr. de Chevert , cinq à six
 » cens Hussars se répandirent d'abord dans la
 » Ville des Juifs , où ils commencerent à piller

» quelques maisons, par ressentiment contre
» ceux de cette Nation qu'on accuse d'avoir
» favorisé en tout les François. Le Prince de
» Lobkowitz informé de ce pillage, envoya
» d'abord un détachement de 500. Dragons
» pour le faire cesser; mais il se passa plus
» d'une heure avant qu'on put y réussir, tant
» les Hussars étoient attachés à ce qui les
» attiroit. Ils profiterent de telle sorte du tems
» qu'ils avoient, que plusieurs d'entre-eux qui
» étoient entrés dans les maisons des princi-
» paux Juifs, & sur-tout dans celle du Ban-
» quier Levi, en sortirent avec leurs tocques
» pleines d'or & d'argent, & avec des effets
» précieux. Le Prince fit rendre aux Juifs tout
» ce qu'on put obliger les Hussars de restituer.
» Pour ce qui est des Juifs, il est certain
» qu'ils se sont rendus suspects d'être plus
» attachés aux François qu'aux Autrichiens,
» malgré une feinte qu'ils avoient faite, pen-
» dant le siège, de vouloir introduire les der-
» niers dans la Place. Aussi le Prince a-t-il
» fait connoître, que la Reine établiroit in-
» cessamment une Commission, pour examiner,
» avec la dernière exactitude, la conduite
» que les Juifs ont tenuë dans cette circon-
» stance. Mais de tout ce qui s'est passé jus-
» qu'ici, la Ville de *Prague*, qui est l'une des
» plus superbes de toute l'Allemagne, se res-
» sentira fort long-tems: Car les Palais si
» superbes, & où l'opulence régnoit, ont été
» réduits dans un état qui les rend méconnoi-
» sables de ce qu'ils étoient auparavant. Il en
» est de même de quantité d'aures édifices, &
» particulièrement du Collège des Jesuites de
» la Ville vieille, où les Généraux François
» avoient

» avoient mis des Soldats, pour contenir les
 » Etudiens. Le 2. le 3. & le 4. il y a eu ici
 » des illuminations, des feux de joye & d'au-
 » tres marques de réjouissance. Et ces nuits-là
 » on a enlevé de leurs lits des Religieux, des
 » Bourgeois, & autres personnes accusées
 » d'avoir agi trop ouvertement pour les Fran-
 » çois, sans doute par un desespoir trop léger
 » de la fortune de nôtre auguste Souveraine.
 » Ceux-ci étant saisis, plusieurs autres ont pris
 » la fuite, jugeant plus salutaire pour eux,
 » de se défendre de loin que de près.

Le Corps d'Armée du Maréchal de Belleisle s'est reposé à *Egra* depuis le 27. Decembre jusqu'au 2. Janvier. Etant partagé en trois colonnes, la premiere se remit le même jour en marche vers *Amberg* dans le Haut-Palatinat; cette colonne a été suivie de près par la seconde & la troisième, & Mr. le Maréchal se trouvant mieux de sa sciatique, a pris la même route, évacuant par là non-seulement *Egra*, mais tout le Royaume de Bohême, qui se retrouve sous l'obéissance de la Reine, après tous les efforts & tant de dépenses employées pour l'y soustraire. Une garnison Bavaroise est néanmoins restée dans *Egra*, mais il est bien à présumer qu'elle n'y fera plus présentement. Car celles de France s'en éloignent, & ont pris des quartiers dans le Haut-Palatinat le long de la Rivière de *Naab* depuis *Ehrendorff* jusqu'à *Amberg*, où le Maréchal de Belleisle s'est retiré, & delà en tirant sur *Schwandorff* & *Burglenfeldt*; Mr. le Maréchal comptant, par cette position, & au moyen de plusieurs détachemens qu'il a mis sur la Rivière de *Rogen*, d'avoir & de conserver

une

une libre communication avec l'Armée du Maréchal de Broglio.

Mais en établissant de la sorte les quartiers de ce qu'il y a de l'Armée Française revenuë de *Boheme* dans le *Haut-Palatinat*, on ne fait si ce corps sera bien tranquille pendant le reste de l'hiver : Car les Hussars du Général Feltetitz sont entrés presque en même-tems dans ce Pays, & y font des courses : D'ailleurs le Prince de Lobkowitz fait des mouvemens qui annoncent qu'il a dessein de pénétrer en *Baviere* par la partie de cet Electorat qu'on appelle le *Wald*, ou la *Forêt de Baviere*.

Voilà ce qui nous restoit à rapporter de la *Boheme*. Voyons maintenant ce qu'il y a de de plus remarquable de la *Baviere*.

Baviere. Après l'affaire de *Braunau* qui n'a pas réüillie aux Autrichiens, ainsi que nous l'avons avancé, les Maréchaux de Broglio, de Maillebois & de Seckendorff, qui commandent les Troupes de France & de Baviere, ont jugé fort à propos de les mettre enfin en quartiers de cantonnement, d'autant plus qu'ils s'attendoient à la même chose de la part du Prince Charles de Lorraine, vû la rigueur extraordinaire de la saison, & toutes les nouvelles incommodités que les Troupes de part & d'autre avoient essuyées en marchant, comme elles ont fait, les unes depuis *Dingelsing* jusqu'à *Braunau*, pour faire lever le siège de cette dernière Place; & les autres vers *Schardingen* en se retirant de devant cette Place. Voici donc l'arrangement qui fut fait d'abord pour les quartiers du côté de l'Armée Française & Bavoise. Le Comte de Seckendorff a pris son quartier à *Braunau* avec le Marquis de Balin-

VI.
Quartiers
de canton-
nement des
Français &c.
Bavarois.

court, Lieutenant-Général des Troupes Françaises : Les Maréchaux de Broglie & de Maillebois ont établi le leur à *Dingelfing* ; le Prince de Conti a pris le sien à *Eggenfeld* sur la *Ror* ; & le Comte Maurice de Saxe à *Deggendorff* sur le *Danube* où il étoit déjà. Conformément à cette disposition tout le terrain depuis *Tann* jusqu'à *Landau* se trouva couvert par quinze Escadrons & deux Bataillons Bavarois, par deux Brigades d'Infanterie Française, & par la Gendarmerie, qui a son quartier dans *Tann*. Depuis ce dernier endroit jusqu'à *Landau* le reste du Pays étoit couvert par la Cavalerie Française sous les ordres du Prince de Conti. Les deux Maréchaux avoient avec eux tous les Grenadiers & quelques Brigades d'Infanterie qui couvroient l'*Isar* jusqu'au *Danube* : Le Corps de Réserve commandé par le Comte de Saxe, occupoit *Deggendorff*, & les postes voisins situés sur les deux rives de ce fleuve : Une Brigade d'Infanterie fut mise au delà de l'*Inn*, laquelle est distribuée le long de cette riviere depuis *Haguenau* jusqu'à *Bourghausen*. Quant au Corps de Troupes Palatines qui est dans l'Armée du Comte de Seckendorff, la Cavalerie s'est retirée dans le Duché de *Neubourg*, où elle a pris ses quartiers d'hiver : Le Régiment de Grenadiers demeure à *Wasserbourg*, qu'il occupe depuis le mois de Mai dernier : Le Bataillon de Hildesheim a son quartier à *Mildorthen* ; celui de la Marck à *Neu-Ottingen* ; celui de Harcamp à *Leuthausen*, & celui d'Esseren à *Rosenheim*.

Mais les fourages étant fort rares entre l'*Isar* & l'*Inn*, il y a eu quelque changement dans les quartiers des François & Bava-rois, une partie de
la

La Cavalerie Françoisé étant allé prendre les siens dans les environs d'*Ingolstatt* & de *Donauwerth*, où les fourages sont plus abondans. Le Maréchal de Maillebois a quitté *Dingelsing*, & est venu établir son quartier à *Stad am-Hoff*, près de *Ratisbonne*. Le Maréchal de Broglio, qui également a quitté *Dingelsing*, a pris le sien à *Straubingen*, & le Comte de Seckendorff à *Landshutt*.

Le Comte de Saxe a fait aussi un mouvement avec la Réserve. Ayant appris que le Prince de Lobkowitz rassembloit ses forces à dessein de pénétrer en Baviere, a décampé de *Deggendorff*, & s'est avancé à *Gravenau* sur la frontiere de l'Evêché de *Passau* & de *Boheme*, afin d'y être à portée d'observer ce Prince. Ce mouvement se fit au commencement de Janvier, & jusques-là il ne s'étoit rien passé de fort remarquable entre les Armées, si l'on en excepte leurs marches pour prendre des quartiers de cantonnement. Voici ceux de l'Armée Autrichienne.

Le Prince Charles a pris le sien, avec la Généralité, à *Schardingen*. Les Troupes du centre s'étendent depuis la riviere de *Bram* jusqu'à *Ried* & *Pilgersheim*. La droite, toute composée d'Infanterie, s'étend depuis *Rheimpach* jusqu'à *Passau*, en tirant vers le *Danube*. La gauche, composée de Cavalerie, a ses quartiers de cantonnement dans la Haute-Autriche; elle y occupe tout l'espace de terrain qui est entre le *Danube*, la riviere de *Thun* & *Hagg*. Les Hussars & les Croates sont demeurés vers l'*Inn*, afin d'être à portée de harceler les François & les Bavarois. Il y a une Garnison de six mille hommes dans *Passau*, & plusieurs postes avancés tant sur la partie de l'*Autriche* qui est au-delà du *Danube*, que vers les défilés de la *Bohems*,

VII.
Cantonnement des
Autrichiens.

hème, pour conserver la communication avec ce Royaume par le Cercle de *Prach*. Toutes choses étant réglées de cette sorte, le Prince Charles, qui avoit dessein d'aller faire un voyage à *Vienne*, est parti pour s'y rendre, accompagné du Prince d'Estérfasi, après avoir laissé le Commandement de l'Armée au Felt-Maréchal de Kevenhuller.

VIII.
Liste des Régimens
Autrichiens.

Ce dernier Général établit le 3. Janvier son quartier à *Passau*; & voici la liste des Régimens de l'Armée qu'il a actuellement sous ses ordres. *Régimens d'Infanterie*. Charles de Lorraine, Maximilien de Hesse, Welfegg, Grüne, Stahrenberg, Merci-Argenteau, Broune, Waldeck, François de Lorraine, Harrach, Leopold de Daun, Jeune Königsegg, Collowrath, Giulay, Mareschall, Neipperg, Pallavicini, Thüngen, Vieux-Königsegg, Bareith, Matulli, Vasquez, Forgatsch, Andreafi, Vivati. *Régimens de Cavalerie*. Kevenhuller, Preysing, Hohenzollern, Hohenembs, Bernes, Cordoue, Caraffa, Saxe-Gotha, Savoye, Althan, Cohari, Diemar, Lanthieri, Schr, Philibert, Lichtenstein, Bathiani, Jean Palfi, Charles Palfi; en tout 25. Régimens d'Infanterie, & 19. de Cavalerie; outre les Croates, les Milices de la Theifs, celles de la Save & huit Régimens de Hussars.

En donnant cette liste, nous donnerons en même-tems celle des Régimens qui forment le Corps d'Armée du Prince de Lobkowitz, que voici. *Régimens d'Infanterie*. Daun, Wurmbrecht, Molck, Vettes, Kail, Bottra, Bade, Schulenbourg, Szirmai, Wolffenbittel, Preifach, avec le Corps des Portalistes: Et les *Régimens de Cavalerie* de Lubomirski, Portugal, Fesletitz, Wirtemberg, Saintignon, Birckenfeld,

Me, & les Hussars, & Insurgens, ou Nobles Hongrois.

Toutes ces Troupes se tiennent dans la position qu'elles ont prises pour passer l'hiver, & le Comte de Kevenhuller s'étoit rendu au commencement de Janvier à *Lintz*, où il a pris, avec les Etats de la Haute-Autriche, les arrangemens nécessaires pour le transport des vivres à son Armée.

Le Maréchal de Broglio a cherché aussi de son côté à faciliter la subsistance à ses Troupes, à former des magasins, & il travaille à se mettre en état d'entrer de bonne heure en campagne. En attendant, ses Troupes ont de tems en tems quelques courses des Hussars Autrichiens à essuyer, & c'est là toute la guerre qui se fera jusqu'à ce que la saison se représente pour la faire autrement, & exécuter de nouveaux plans d'opérations, concertés & dressés de part & d'autre entre les Généraux, depuis qu'ils prennent quelque repos dans les quartiers qu'ils se sont fixés pour passer l'hiver.

A R T I C L E VI.

Qui contient les Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.

Messire Louïs-Thomas Raimond Comte de Harrach, de Rohran de Thanhausen, père de Son Exc. le Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, est mort à Vienne la nuit du 6. au 7. Novembre dernier, dans la 74. année de son âge. Ce Seigneur étoit Chevalier de la Toison d'or, de la création du Roi d'Espagne Charles II. Conseiller actuel d'Etat de la Reine
de

de Hongrie & de Bohême, Ministre des Conférences, & Maréchal de l'Archiduché d'Autriche. Il avoit été Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur Leopold à la Cour d'Espagne pendant le règne de Charles II. & il fut nommé en 1728. par le feu Empereur Charles VI. à la Viceroyauté de Naples, qu'il remplit pendant six ans, avec beaucoup de dignité.

Le 7. le Prince Régnant d'Anhalt - Zerbst est mort à Zerbst, âgé de 66. ans.

Le 8. mourut à Paris l'Abbé d'Houteville, l'un des Quarante de l'Académie Française.

Le Marquis de Mouchy, Lieutenant Général des Armées de France, est mort à Aire.

La première Infante fille du Roi des deux Siciles est aussi morte à Naples.

Le 19. la mort enleva à Nancy Madame Anne-Charlotte de Belcastel de Permillac, veuve de Messire Jean-Baptiste d'Audiffret, Comte de Thezé, Baron d'Oing & d'Ennery, & Envoyé Extraordinaire de France en la Cour de Lorraine.

Le 28. mourut dans la même Ville Madame la Baronne Le Grand & du St. Empire, veuve de feu Messire Joseph Baron Le Grand & du St. Empire &c. dont la mort se trouve rapportée dans notre Journal de Janvier 1730. Cette Dame étoit fille aînée de Messire Jean de Beaufort, Chevalier Seigneur d'Arraincourt & du Fief de Remereville, Général de Bataille au service de Charles IV. Duc de Lorraine & de Bar, Gouverneur de Landau, Grand Bailly & Gouverneur de Chatel-sur-Moselle.

Le Vicomte de Pezeux, Lieutenant-Général des Armées du Roi T. C., & Gouverneur de la Citadelle de Lille, a payé le même tribut

but à la nature; de même que Mr. de S. Aulaire, membre de l'Académie Française, qui est mort à Paris, âgé de 103. ans.

Le 2. mourut dans la même Ville Messire François Loupiat de Deveze, Maréchal des Camps & Armées du même Monarque. Ce Seigneur étoit âgé de 90. ans.

Le Comte de Kevenhuller, Gouverneur de Vienne en Autriche, est aussi mort dans cette Capitale.

Le Comte de Bruhl, Grand Ecuyer du Roi de Pologne Electeur de Saxe, est décédé à Dresde.

Le 31. la mort enleva à Manheim Charles Philippe, Electeur Palatin. Voyez l'Article d'Allemagne du présent Journal.

Le Cardinal Ferreri est encore mort le même mois à Verceilles; de même que le Cardinal Stampa à Milan dans son Palais Archiépiscopeal; & Mr. de Borgues Major des Gardes du Corps du Roi d'Espagne à Madrid.

Le 7. Janvier le Marquis de Breteüil, Ministre de la guerre, mourut d'une attaque d'apoplexie, étant à Issy chez Mr. le Cardinal de Fleury, avec qui il venoit de travailler aux affaires.

Le mot de la dernière Enigme est le *Potbass*.

LOGOGYPHE.

*Tantôt fixe, tantôt mobile,
En guerre, en paix, je suis utile;
J'ai quatre membres seulement,
Transportez-en l'arrangement,
Vous trouverez Lecteur ce qu'on cherche en mu-
sique,
Un meuble de Cuisine, un grand fleuve italique.*

L'Académie des Belles Lettres, Sciences & Arts, établie à Bourdeaux; avoit proposé pour sujet du prix de l'année 1742. *la matière de l'Électricité*; le prix en a été remporté par le Docteur Defaguliers, Chapelain du Prince de Galles, & membre de la Société Royale de Londres. La même Académie propose pour sujet du prix de 1744. *les fonctions & l'utilité des feuilles, soit par rapport aux plantes, soit par rapport aux fruits*. Les Dissertations seront reçues jusqu'au premier Mai de la même année, & pourront être en François ou en Latin. Les paquets devront être adressés à Mr. le Président Barbot, Secrétaire de l'Académie, ou au Sr. Brun, Imprimeur de l'Académie de Bourdeaux.

F I N.